



FOCALES

11

[ Février  
2012 ]



# La crise de 2009 en Guadeloupe : le rôle des statistiques dans le dialogue social

AUTEUR

Boris SAMUEL  
*SciencesPo - CERI*

# La crise de 2009 en Guadeloupe : le rôle des statistiques dans le dialogue social

AUTEUR

**Boris SAMUEL**

*SciencesPo - CERI*

*borissamuel@hotmail.com*

CONTACTS

**Virginie DIAZ**

*diazv@afd.fr*

**Thomas MELONIO**

*meloniot@afd.fr*

# Focales

*Créée en 2010 par le département de la Recherche de l'AFD, la collection Focales a pour objectif de rendre compte des expériences de terrain menées, dans les pays en développement, par l'AFD ou ses partenaires (experts, chercheurs, consultants, praticiens...).*

*Les ouvrages de cette collection proposent des descriptions et des mises en perspective d'études de cas pratiques (projets, expérimentations, partenariats...). Ils peuvent également présenter une réflexion autour d'une problématique sectorielle ou géographique, toujours alimentée par des résultats concrets. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des secteurs et terrains d'action de l'AFD.*

Précédentes publications de la Collection (voir page 99).

Retrouvez toutes nos publications sur <http://recherche.afd.fr>

## [ Remerciements ]

*Ce travail n'aurait pas pu être réalisé sans l'appui décisif de Patrick Hernandez, chef du service régional de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en Guadeloupe, que nous remercions vivement. Nous remercions en outre pour son aide précieuse Fred Réno, directeur du Centre d'analyse géopolitique et international de l'université des Antilles Guyane, ainsi que toutes les personnes qui ont accepté de répondre à nos questions.*

## [ Avertissement ]

*Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.*

Directeur de la publication :

**Dov ZERAH**

Directeur de la rédaction :

**Robert PECCOUD**

Crédit photo: IRD



Conception : Ferrari / Corporate – Tél. : 01 42 96 05 50 – J. Rouy / Coquelicot

Réalisation : Vif-Argent – Tél. : 01 60 70 02 70

Imprimée en France par : Imprimerie de Montligeon

|   |    |
|---|----|
| Introduction  | 7  |
| 1. Le dialogue social et la problématique de la vie chère en Guadeloupe depuis 2009         | 13 |
| 1.1. L'émergence du mouvement social autour de la dénonciation des profits illégitimes      | 13 |
| 1.2. Le mouvement de 2009 : une rupture dans la société guadeloupéenne                      | 18 |
| 1.3. Ambivalence des réponses à la crise et « déception »                                   | 24 |
| 2. La crise de 2009 vue à travers le prisme des techniques d'analyse des prix               | 33 |
| 2.1. Le chiffre comme instrument de médiation sur la scène guadeloupéenne                   | 34 |
| 2.2. La mise en place d'une « politique de transparence » volontariste                      | 42 |
| 2.3. La politique de transparence au concret : logiques de pouvoir et empilement de travaux | 45 |
| 3. Le langage de la transparence dans la trajectoire politique guadeloupéenne               | 57 |
| 3.1. La politique volontariste de transparence, une fiction ?                               | 57 |
| 3.2. Une transparence qui facilite l'émergence de nouveaux sujets politiques                | 60 |
| Conclusion  | 73 |
| Liste des sigles et abréviations  | 77 |
| Annexes   | 81 |
| 1 - Mesures proposées par l'atelier des Etats généraux sur les prix et le pouvoir d'achat   | 81 |
| 2 - Extrait du Protocole d'Accord du 4 mars 2009  | 82 |
| 3 - Exemple d'affichage de prix en baisse dans une enseigne de la Guadeloupe                | 84 |
| 4 - Le dispositif de surveillance des prix et des marges                                    | 85 |
| 5 - L'origine des observatoires des prix et des revenus dans l'outre-mer                    | 87 |
| 6 - Deux dossiers épineux mais déterminants pour le niveau des prix                         | 88 |
| Bibliographie   | 93 |



# Introduction



# Introduction

Le mouvement social de 2009 en Guadeloupe, mené par le collectif *Liyannaj Kont' Pwofitasyon* (LKP)<sup>[1]</sup>, a donné lieu à une grève générale de 44 jours ayant pour revendication phare la revalorisation du pouvoir d'achat. Les demandes du LKP visaient à la fois la diminution des prix, la mise en place de revalorisations salariales et la promotion de la transparence sur la formation des prix. Ces revendications ont été consignées dans une plateforme qui a débouché sur la négociation et l'adoption de plusieurs accords de fin de conflit, dont l'Accord général du 4 mars 2009 et l'Accord Bino qui prévoit la mise en place d'une prime salariale de 200 euros. Dans la foulée, l'État a décidé de la tenue des États généraux de l'Outre-mer (EGOM) et du Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM)<sup>[2]</sup> en vue d'apporter une réponse plus pérenne à la crise.

Dans l'ensemble de ces dispositifs, de nombreux travaux visant une meilleure compréhension de la formation des prix et de leurs écarts avec la France métropolitaine ont été initiés en vue de conduire une politique de lutte contre la vie chère. Dans une telle situation, des technologies de mesure, d'audit et d'évaluation des prix se sont retrouvés au centre des préoccupations d'une scène politique en ébullition et ils ont constitué un instrument majeur dans l'élaboration, par les différents acteurs, d'une « réponse » à la crise. L'objet de la présente étude est d'apporter à la compréhension du débat public et des dynamiques sociales depuis 2009 un éclairage par l'observation de cette part souvent immergée que représentent les travaux techniques de l'analyse économique et de la statistique, étudiés dans une perspective sociopolitique. Quels rôles les analyses des prix et du pouvoir d'achat ont-elles joué dans le déroulement du dialogue social et dans les négociations entre acteurs sociaux et politiques depuis 2009 ? Comment la réponse à la crise s'est-elle construite autour de ces solutions « expertes » ?

---

[1] Soit l'Alliance contre la *pwofitasyon*. Nous retenons l'option d'utiliser ce terme créole, qui désigne la réalisation de profits abusifs. Il renvoie en outre à l'idée que les rapports économiques actuels reflètent la persistance de modes de domination issus de la période coloniale et esclavagiste.

[2] les EGOM et le CIOM se sont respectivement déroulés entre mars et juillet 2009 et en novembre 2009.

Le mouvement de 2009 – par sa radicalité et par l'importance de la mobilisation à laquelle il a donné lieu – a donné l'impression que des changements irréversibles s'étaient opérés dans la société guadeloupéenne. Mais les grèves de 2009 ont aussi été suivies d'une période de troubles, marquée par un sentiment de déception largement partagé face à l'insuffisance des résultats obtenus. Cette déception vient du fait que les mesures visant la revalorisation du pouvoir d'achat n'ont pas eu d'effets et de l'impression que les promesses n'ont pas été tenues. Les politiques de transparence tant attendues pour barrer la route à la *pwofitasyon* semblent s'être perdues dans les méandres de la scène politique et administrative, tandis que les organisations syndicales et le LKP, qui avaient suscité tant d'espoir, ont progressivement vu leur crédibilité chuter auprès des Guadeloupéens. En conséquence, le climat social est resté relativement incertain depuis lors, laissant planer la menace de nouvelles grèves, voire l'existence de foyers de contestation qui semblent s'être radicalisés depuis 2009<sup>[3]</sup>.

En étudiant la politique de transparence et d'analyse des prix depuis 2009, nous entendons apporter un éclairage sur cette situation. Pour cela, dans une première partie, nous reviendrons tout d'abord sur la trajectoire guadeloupéenne depuis 2009, afin d'explicitier les grands enjeux de la scène sociale et politique, notamment à travers les figures de la « rupture » puis celles de la « déception ». Dans une deuxième partie, nous nous interrogerons sur la manière dont les chiffres et la politique de transparence s'insèrent dans le dialogue social. Si l'omniprésence du chiffre comme lieu de la négociation et de médiation en Guadeloupe apparaît de manière frappante, les travaux d'experts mis au service de la transparence, bien que constituant une réponse volontariste, semblent à la fois enchâssés dans les rapports de pouvoir et inscrits dans une dynamique de surenchère bureaucratique. Enfin, dans une dernière partie, nous donnerons des pistes de lecture de la transformation des rapports de pouvoir, la transparence semblant constituer la source de nouveaux clivages et d'émergence de sujets politiques « post-crise » en Guadeloupe. Elle se comprend dès lors plus aisément comme un répertoire politique que comme une politique cohérente au plan technique (Bayart, 1985).

Le présent travail a été réalisé à partir de divers séjours réalisés en Guadeloupe entre février 2009 et fin 2010, et se fonde plus particulièrement sur des séries d'entretiens menés en août, octobre et novembre 2010 auprès des administrations déconcentrées, des collectivités territoriales, d'associations, de syndicats, du patronat, des médias ou

---

[3] Selon certains observateurs de la scène politique, comme en particulier Fred Réno, de l'université des Antilles et de la Guyane.

encore de personnalités qualifiées et d'universitaires. Il s'appuie également sur un travail de recherche documentaire portant à la fois sur les sources administratives (rapports, documents statistiques ...), sur les travaux universitaires et la presse, ainsi que sur les diverses productions qui ont suivi le mouvement de février 2009<sup>[4]</sup>.

---

---

[4] Que ces productions soient écrites (ouvrages, dossiers de revues) ou orales (conférences, interviews diffusées sur Internet).



# Première partie



# 1. Le dialogue social et la problématique de la vie chère en Guadeloupe depuis 2009

Dans cette première partie nous resituons à grands traits le cheminement du dialogue politique et social depuis 2009 en Guadeloupe, dans lequel les travaux de la transparence sur les prix ont pris place. Revenant d'abord sur l'origine de la crise et la montée des revendications contre la *pwofitasyon*, nous cherchons à décrire les dimensions de la « rupture » qu'a incarné le mouvement de 2009, et les conditions dans lesquelles la « déception » a pu monter face aux réponses qui lui ont été apportées.

## 1.1. L'émergence du mouvement social autour de la dénonciation des profits illégitimes

### 1.1.1. *Le prix des carburants, déclencheur de la crise et cœur de la notion de pwofitasyon*

Il est important de revenir à la question des prix des carburants pour resituer les conditions d'émergence du mouvement social de 2009 en Guadeloupe. Ils sont en effet à l'origine de la grève générale de 44 jours, conduite à compter du 20 janvier 2009. Mené par le collectif LKP, le mouvement a vu un large front de syndicats, d'associations et de partis politiques s'élever face aux pouvoirs économiques et politiques de l'île. Provoquant le blocage d'une grande part des activités économiques, il a entraîné l'ensemble de la population guadeloupéenne dans un conflit d'une envergure sans précédent. Revenir sur les prix du carburant permet de saisir les contours de la notion de *pwofitasyon* – réalisation de profits abusifs – qui a été le maître mot de la dénonciation de la vie chère depuis 2009, et aide à comprendre l'essor d'un mouvement aussi radical<sup>[5]</sup>.

---

[5] Pour un historique complet du mouvement, se reporter à Gircour et Rey (2010).

A partir de l'été 2008, la fixation des prix des carburants est l'objet de nombreuses critiques dans les départements d'outre-mer (DOM), car pendant plusieurs mois, la décreue internationale des cours observée à compter du mois de juillet n'est pas répercutée sur les prix à la pompe. Face à cette situation, l'île de la Réunion est le premier département à se mobiliser, suivie par la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe, tous dénonçant un manque de transparence et des abus dans la fixation des prix. Comment est-il en effet possible que les prix à la pompe continuent d'augmenter, alors que les cours internationaux baissent ?

Dans les DOM, l'éloignement fait du marché de l'approvisionnement en carburants un monopole naturel. La Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA), une entreprise de droit privé dont Total est l'actionnaire majoritaire, assure l'approvisionnement pour tous les départements français d'Amérique. Les prix sont donc administrés et une « formule » fixant les modalités de calcul des prix à la pompe est adoptée par décret<sup>[6]</sup>. Mais celle-ci est contestable : les coûts de la SARA sont intégralement reportés sur le consommateur antillais, et la société n'a aucune incitation à la réduction de ses coûts ou à l'amélioration de son efficacité ; pire, l'administration fixe à sa guise le profit de la SARA. Cela sera dénoncé par Yves Jégo, secrétaire d'Etat en charge de l'Outre-mer au moment de la crise, comme représentant un « *accord tacite de marge* » (Jégo, 2009) entre cette société privée et l'État. Les zones d'ombres de ce calcul sont en réalité l'objet d'une suspicion croissante depuis plusieurs années. Si les prix élevés pratiqués aux Antilles reflètent certes les multiples surcoûts liés à l'éloignement, dès 2005 une association de pêcheurs guadeloupéens a commencé à enquêter, ne comprenant pas les liens entre les prix à la pompe et les fluctuations des cours internationaux (Gircour et Rey, 2010 ; *France Antilles*, 2006). Puis en 2007, l'un des principaux importateurs grossistes de l'île (Didier Payen, PDG de PHP Trading, distributeur exclusif de nombreuses marques comme Danone, British American Tobaccos, Jonhson), membre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et du Conseil économique et social régional, a poursuivi leur travail en étudiant en détail la gestion de la filière hydrocarbures aux Antilles. Il a produit un rapport explosif non seulement sur la fixation des prix, mais plus généralement sur le coût de la politique d'approvisionnement aux Antilles (Payen, 2009)<sup>[7]</sup>. La polémique sur les prix du carburant a ainsi été lancée dès 2007, soit bien avant la crise sociale de 2009, et elle portait sur le mode de régulation économique et les mécanismes de formation des profits dans les DOM.

---

[6] La formule utilisée jusqu'en 2010 avait été adoptée en 2003.

[7] Cette politique remonte aux choix effectués par le président de Gaulle dont le principal objectif était la sécurisation de l'approvisionnement dans l'espace national par la mise en place d'une raffinerie en Martinique.

La mobilisation prend de l'ampleur en Guadeloupe en octobre 2008, alors que les prix continuent d'augmenter. Le mouvement est alors initié par des entrepreneurs regroupés dans le « collectif des entreprises de la Guadeloupe » (*Domactu*, 2008), et généralement désignés par le terme de « socioprofessionnels », pour qui la hausse entraîne un renchérissement très important des coûts de production. Les syndicats de travailleurs les suivent dans ce combat, et les premiers appels à la grève sont lancés au mois de novembre. Les socioprofessionnels mettent immédiatement une grande pression sur l'État, en montant notamment les premiers barrages routiers. Dès le début des mouvements, le secrétariat d'État à l'Outre-mer se montre assez prudent et s'inquiète même d'un manque de transparence de la part de la SARA, voire des administrations elles-mêmes. Il commande des rapports d'inspection à l'Inspection générale des finances (IGF) et à l'Autorité de la concurrence dès l'automne 2008.

Du côté des services de l'État, on insiste sur le fait que le calcul des prix a été effectué de manière régulière (ce qui a été confirmé par des rapports d'inspection), mais que le mécanisme d'ajustement est effectivement maladroit : les révisions des prix ne sont pas assez fréquentes pour assurer l'alignement des prix à la pompe sur les cours internationaux ; par ailleurs, le mode de calcul n'a jamais été clairement présenté aux consommateurs<sup>[8]</sup>. Selon les administrations, il s'agit juste de dysfonctionnements et non de pratiques abusives.

Mais le mouvement de contestation est lancé et cette revendication sur les prix des carburants va permettre à un large front de syndicats, d'associations et de partis politiques de se structurer autour d'une ample plateforme dénonçant les marges abusives réalisées sur le dos des consommateurs antillais, la *pwofitasyon*. Le collectif des entrepreneurs obtient satisfaction le 11 décembre 2008, les prix sont immédiatement gelés et une baisse de 30 centimes d'euros par litre est opérée. Le 5 décembre, le LKP est créé à l'appel du principal syndicat guadeloupéen, l'Union générale des travailleurs de la Guadeloupe (UGTG). Le LKP demande pour sa part 50 centimes de baisse immédiate. Il porte en outre une revendication de nature différente, en s'opposant au principe même de la réalisation de profits par la SARA, alors qu'il est prévu que la baisse de 30 centimes soit compensée par des subventions de l'État. C'est donc la légitimité même du profit qui est en question, c'est-à-dire la *pwofitasyon* orchestrée par la SARA (Gircour et Rey, 2010).

---

[8] L'explication du délai de répercussion des cours internationaux sur les prix à la pompe se trouve en réalité dans les modes de gestion de la SARA : la raffinerie tarifie ses ventes en fonction des prix d'achat, et non selon les cours. Les prix de l'automne reflétaient donc un achat effectué avant l'été, au plus haut du marché.

### 1.1.2. La constitution de la plateforme de revendications du LKP autour de la *pwofitasyon*

Dès décembre 2008, le collectif entend prendre appui sur ce combat autour des prix du carburant pour lancer un vaste mouvement social. Cependant, les membres du LKP sont conscients du fait que le carburant ne constituera pas une revendication suffisante. L'idée de mettre au point une plateforme de revendications est donc lancée<sup>[9]</sup>. La lutte contre la *pwofitasyon*, déjà mise en avant par l'UGTG depuis longtemps – 1997 au moins (Ruffin, 2009) – en devient naturellement le mot d'ordre fédérateur. Une plateforme de 165 revendications est alors élaborée en décembre et janvier 2009 (Jégo, 2009). La question des prix, du pouvoir d'achat et de la vie chère s'inscrit au premier rang des revendications (voir encadré 1). Parmi les revendications phares, figurent une prime salariale de 200 euros (comblant plus ou moins, comme le relève Yves Jégo, le différentiel du coût de la vie qui existe entre la métropole et les Antilles [Jégo, 2009]), la demande plus globale de « *baisse significative de toutes les taxes et marges sur les produits de première nécessité et sur les transports* » et la transparence sur les prix des services publics.

Dès ses débuts, le conflit se noue ainsi largement autour des mécanismes de « *formation des prix* », qui servent de matrice à une critique des rapports économiques et sociaux. La contestation met notamment en avant les lectures suivantes :

- des profits « *abusifs* » sont réalisés aux dépens des consommateurs antillais, la *pwofitasyon* s'opérant dans toute l'économie guadeloupéenne comme sur le carburant ;
- le système de prix recèle des zones d'ombres, et des actions en faveur de la transparence sur la formation des prix peuvent dévoiler les lieux de la *pwofitasyon* ;
- le secteur public est accusé de manque de transparence au même titre que les acteurs économiques privés, et l'État est appelé à revoir ses modes de régulation ;
- l'administration est également vue comme pouvant être mise au service d'intérêts économiques, et le travail des fonctionnaires est remis en cause dans sa technicité et son intégrité ; les tâches administratives les plus banales apparaissent comme étant le réceptacle potentiel des jeux d'influence et des luttes politiques.

---

[9] Entretien, novembre 2010.

**Encadré 1** *Principales revendications du LKP en matière de pouvoir d'achat*  
*Extrait de la plateforme de revendication du LKP*

**1- Niveau et conditions de vie**

Un relèvement immédiat et conséquent d'au moins 200 euros, des bas salaires, des retraites et des minima sociaux afin de relancer le pouvoir d'achat, de soutenir la consommation des produits guadeloupéens, et plus généralement la demande.

Le relèvement immédiat du SMIC\*, des salaires du secteur privé, des traitements de la fonction publique, du minimum vieillesse, des minima sociaux.

Un salaire minimum guadeloupéen calculé sur le coût réel de la vie en Guadeloupe.

Création d'un bureau d'études ouvrières, chargé de calculer l'évolution des prix des produits réellement consommés par les travailleurs.

Réductions d'impôts fondées sur la justice fiscale.

Baisse significative de toutes les taxes et marges sur les produits de première nécessité et sur les transports.

Baisse des taux de la taxe sur les carburants.

Suppression de la taxation des produits locaux.

...

**Logements**

Gel des loyers pour une période indéterminée et, pour l'année 2009, l'annulation de l'augmentation de 2,98 %.

...

**6 - Services publics**

...

Transparence sur la fixation des prix de l'eau, des transports, des carburants, des loyers, du gaz, de l'électricité, des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Baisse immédiate de 50 centimes du prix des carburants.

Baisse du prix de l'eau, du prix de transport de passagers, du prix des communications.

\* Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Source : Liyanaj Kont' Pwofitasyon, LKP : la Plateforme de revendication, Pointe-à-Pitre, 19 janvier 2009 (lu sur le site UGTG.org).

La situation entraîne donc des interrogations sur les significations politiques des techniques administratives et des techniques de calcul qui, à l'instar de la fameuse « formule », apparaissent comme relevant directement du politique (Callon, 2008). Dans

la suite de ce travail, nous nous intéresserons ainsi aux analyses des prix et du pouvoir d'achat que le mouvement social a engendrées. Pour saisir les enjeux d'une telle démarche, il est cependant nécessaire de revenir tout d'abord sur le déroulement du mouvement social de 2009 et ses suites, afin d'éclairer plus précisément les jeux administratifs, politiques et sociaux qui ont eu lieu autour des techniques et instruments statistiques.

## 1.2. Le mouvement de 2009 : une rupture dans la société guadeloupéenne

Le mouvement social lancé fin 2009 a été à l'origine d'une rupture dont il est important de souligner les différentes dimensions. De profondes évolutions sociopolitiques expliquent notamment la manière dont les données sur les prix ont pris place dans la trame des événements : tout d'abord, le conflit a pu prendre de l'ampleur en étant un « *mouvement du XXI<sup>e</sup> siècle* »<sup>[10]</sup>, c'est-à-dire en renouvelant largement ses méthodes, et en s'appuyant sur une capacité d'expertise au sein du LKP ; en outre, à travers la question de la consommation et des prix, le modèle de développement guadeloupéen apparaît ébranlé dans son ensemble, la crise de 2009 remettant profondément en question les structures économiques et sociales de l'île.

### 1.2.1. Rupture générationnelle et emploi de nouvelles techniques dans la lutte sociale

Le LKP connaît très vite des succès retentissants grâce à ses méthodes de mobilisation et de médiatisation. À compter du 20 janvier 2009, alors que le collectif a été créé depuis un peu plus d'un mois, une suite d'événements lui permet de prendre son envol. Tout d'abord, pour ce jour de lancement de la grève générale illimitée, la manifestation appelée par le collectif est un immense succès (on dit que plus de 10 % de la population de la Guadeloupe était dans les rues de Pointe-à-Pitre). Même si les dirigeants du LKP reconnaissent bien volontiers que le carnaval contribue largement à faire descendre les Guadeloupéens dans les rues ce jour-là, grâce à cette déferlante le collectif impressionne les autorités politiques et administratives. Le LKP réussit alors un véritable coup de maître : la Préfecture accepte en effet de mener des négociations télévisées sur la base de la plateforme de négociation. Pour ces journées de négociation,

---

[10] Selon l'expression utilisée par Julien Méron, politiste à l'université des Antilles Guyane, lors d'un entretien mené à Pointe-à-Pitre en novembre 2010.

du 24 au 28 janvier 2009, la chaîne Canal 10 interrompt tous ses programmes pour retransmettre l'événement en direct et de nombreux Guadeloupéens sont devant leur poste de télévision. Or, ils voient là pour la première fois une organisation syndicale tenir fermement tête aux services de l'État. Le préfet, accompagné de ses principaux directeurs, est réellement mis en difficulté par les attaques du LKP. Un tel événement est considéré comme une véritable première dans la longue histoire des conflits sociaux en Guadeloupe et cette victoire symbolique du LKP, compte tenu de l'histoire des rapports de domination, sonne comme une révolution et génère un intense sentiment de fierté chez de nombreux Guadeloupéens. Ces journées permettent en outre au mouvement de prendre d'un coup une grande ampleur. Pour Paris, ce conflit social devient d'autant plus menaçant que des grèves sont annoncées en France métropolitaine pour fin février 2009, l'effet d'entraînement est alors très craint. Yves Jégo décide donc de venir en personne régler la question en Guadeloupe.

Au-delà de l'anecdote, cette victoire fait date dans la trajectoire politique guadeloupéenne et elle est fort importante pour comprendre l'enjeu qui se noue autour de l'utilisation des chiffres. Ce succès donne en effet la mesure de la rupture avec le passé qu'incarnent les méthodes du LKP, véritable « *mouvement du XXI<sup>e</sup> siècle* ». Celui-ci a ainsi en premier lieu su développer une stratégie médiatique très habile. La tenue de la séance de négociation diffusée par la télévision a bien sûr été déterminante pour la suite. Mais, de nombreux autres éléments le confirmeront, à commencer par la mise en avant d'Elie Domota, excellent orateur, qui présente de manière très convaincante les dossiers et sait au besoin se montrer virulent et populiste, comme lorsqu'il orchestre savamment ses dérapages verbaux contre l'Etat « *colonial* » et « *raciste* », par exemple. Plus généralement, le mouvement de 2009 a grandement bénéficié de la résonance médiatique nationale et internationale<sup>[11]</sup> qu'il a su déclencher<sup>[12]</sup>. Le LKP témoigne de l'arrivée sur la scène politique de leaders qui mettent en avant de nouvelles compétences et sont à même de contester de l'intérieur le « *modèle de développement* » guadeloupéen actuel, et d'en dénoncer l'essoufflement (Larcher, 2009). Nés après la départementalisation (qui date de 1946) et ayant grandi après le démarrage des premières politiques massives de transfert visant le « *rattrapage* » (depuis les années 1960), le LKP compte des leaders issus du cœur du système politico-administratif (Elie Domota est par exemple directeur adjoint de

---

[11] Cf. Maragnès, 2009.

[12] Même s'il a fallu attendre deux semaines, c'est à dire du 20 janvier au 4 février 2009, pour que la presse nationale s'intéresse au mouvement de grève.

l'Agence nationale pour l'emploi - ANPE - en Guadeloupe). Ceux-ci sont précisément les mieux à même d'analyser et de contester de l'intérieur les rouages des fonctionnements étatiques. Cela contribue à expliquer la capacité du LKP à tenir tête aux directeurs d'administration<sup>[13]</sup>. C'est aussi dans ce sens qu'il faudra comprendre les enjeux de la transparence sur la formation des prix. Utiliser les chiffres dans le conflit social, c'est situer la lutte, face à l'appareil étatique, sur le terrain même des techniques administratives. Le fait que les mouvements se montrent capables d'user de l'« *outil de preuve* » qu'est la statistique, qui est aussi « *outil de gouvernement* » (Desrosières, 2008), pour mettre en évidence une dénonciation des pratiques de domination de la métropole, illustre de manière emblématique la rupture incarnée par le mouvement.

### 1.2.2. Une interpellation des pratiques gouvernementales dans l'Outre-mer

Forte de ces nouvelles méthodes de mobilisation, la « *grève des 44 jours* » obtient des victoires significatives, souvent inenvisageables peu de temps auparavant. Les services de l'État, à commencer par la Préfecture, d'abord surpris par la mobilisation, finissent par reconnaître l'existence d'un problème social et de vie chère, ainsi que la nécessité d'y répondre par l'instauration d'un dialogue. Le secrétariat d'État à l'Outre-mer n'hésite pas à dénoncer certaines pratiques abusives du patronat ou des administrations, et oblige les parties à négocier pour mettre en évidence les contentieux souvent habités par l'histoire des relations de domination au sein de l'île (Jégo, 2009). Les principaux hommes d'affaires et industriels des Antilles sont ainsi contraints de rendre des comptes à la table des négociations. En réponse aux revendications du LKP, les administrations adoptent des mesures largement exceptionnelles, comme la mise en place de primes *ad hoc* pour rehausser les salaires, ou comme la mise en œuvre d'interventions publiques en faveur de la diminution des prix (voir en annexe 3 un exemple de liste de prix témoignant de la mise en application des décisions prises à la suite du conflit). Les négociations poussent l'État à agir en dehors de ses pratiques usuelles et de ses doctrines en matière économique (Gurrey, 2009) : c'est notamment le cas pour les carburants, où l'État oblige la SARA, entreprise de droit privé, à vendre à un prix fixé, ce qui s'apparente à une réquisition. De tels accords sont d'ailleurs conclus sous l'égide de la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), légalement en charge de veiller à l'application des lois de la concurrence et de la loi de modernisation de l'économie... Les orientations

---

[13] Fred Réno a très clairement analysé les paradoxes du développement d'une opposition indépendantiste au cœur du système administratif (Réno, 2000).

politiques de base et la gestion administrative sont donc ébranlées par le mouvement social. La radicalité des questionnements qui traversent l'ensemble de la société en témoigne : on se demande, par exemple, si le libéralisme et la concurrence sont de bonnes politiques pour l'outre-mer (Breleur *et al.*, 2009), y compris au sein de l'administration<sup>[14]</sup>. En cela, l'accord du 4 mars, dit Accord général, qui solde la fin du conflit, redéfinit le rôle de l'Etat et fait date dans l'histoire du département (voir l'annexe 2 pour un extrait de l'accord).

De manière plus générale, le mouvement de 2009 contribue à une remise en cause des fondements qui prévalaient jusque là dans les politiques à l'égard de l'outre-mer, notamment de son « *modèle de développement* » (voir encadré 2).

## Encadré 2 *La remise en cause des fondements des politiques de l'Outre-mer et du modèle de développement*

Divers facteurs contribuent actuellement à remettre en cause les bases économiques et politiques de l'outre-mer.

Au plan économique, le modèle économique antillais apparaît totalement épuisé. Les transferts extérieurs, moteurs de la croissance « *sous serre* » (Naudet, 2006)<sup>[15]</sup>, se tarissent dans le contexte actuel de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et dans celui de l'élargissement européen, qui redirige les subventions vers des régions au produit intérieur brut (PIB) par tête inférieur à celui des DOM (Salmon, 2006). Les derniers segments productifs hérités de l'économie de plantation, comme la banane, sont définitivement menacés par le désarmement tarifaire européen. La fiscalité antillaise, qui repose sur l'octroi de mer, vit grâce à un régime dérogatoire de l'Europe qui doit bientôt prendre fin (Boudine, 2006).

Au plan politique, le conflit social de 2009 symbolise un tournant plus général dans la relation à l'État, que ce dernier a contribué à accélérer. Pour le politiste Fred Constant, l'État français, notamment sous la présidence de Nicolas Sarkozy, a accepté de mettre en route une nouvelle approche de l'Outre-mer, « *en posant sans détour les trois questions qui hantent l'histoire des " quatre vieilles colonies françaises " : quel type de développement économique et social ? Quel modèle d'organisation politique ? Quelle relation avec la métropole ?* » (Constant, 2010). En opérant certains virages dans les référents



[14] Divers entretiens, Pointe-à-Pitre, août-novembre 2010. L'opinion est également sous-jacente dans un rapport comme celui de l'Autorité de la concurrence.

[15] Cette croissance, entretenue par les entrées massives de fonds, est à la fois celle d'une économie de la demande et de l'émergence du citoyen consommateur antillais, dans un contexte général de dépendance économique (Jalabert, 2006).



idéologiques, comme l'annonce d'une réflexion sur la « *croissance endogène* » et le « *consommer guadeloupéen* », la mise en place d'une préférence guadeloupéenne en matière d'emploi, ou encore la mise sur le tapis des possibles évolutions statutaires et augmentations d'autonomie politique, des positions jusque-là incarnées par l'opposition de gauche sont intégrées au discours dominant (Daniel, 2009). Enfin, la crise économique globale, en contribuant à éroder les transferts budgétaires entre l'État central et le département, est une source de fortes tensions économiques, dans un département où les inégalités et la pauvreté s'accroissent fortement (Forgeot et Celma, 2009).

Le défi de l'identification de nouveaux « *modèles* » est ainsi, *in fine*, au centre de la réflexion actuelle.

### 1.2.3. *La remise en cause de la société de consommation guadeloupéenne*

Plus spécifiquement, le mouvement social de 2009 interpelle de manière très radicale ce qui fut pendant 40 années l'un des principaux moteurs du système économique et social, à savoir la consommation.

Il est clair que la remise en cause des modes de consommation et la diminution du pouvoir d'achat touchent l'économie et la société antillaise en son cœur. Les évolutions des habitudes de consommation et du secteur de la distribution ont été un déterminant majeur des transformations de la société dans les trente dernières années<sup>[16]</sup>. Les structures de la grande distribution sont un thème phare du débat public, ainsi qu'un élément essentiel du paysage antillais. Leurs implantations, comme leurs départs – fréquents car la filière fait face à d'importantes contraintes (Vacheret, 2010) – sont un point important et contesté de la vie quotidienne des citoyens<sup>[17]</sup>. Par ailleurs, le secteur de la distribution est pour partie tenu par des hommes à la tête des principales fortunes des Antilles, comme par exemple Bernard Hayot ou Alain Huyghues-Despointes, tous deux *békés* de la Martinique. Remettre en cause les pratiques du secteur de la distribution, comme l'a fait le LKP, revient non seulement à bousculer les habitudes de la société antillaise sur les trente dernières années, mais vise aussi le système politico-administratif en son cœur. On aperçoit dès lors toute la radicalité d'un mouvement qui

[16] Pour saisir l'importance de la consommation dans l'outre-mer, on pourra se reporter aux travaux sur la trajectoire de dépendance des économies ultra-marines (Rivière, 2009 ; Jalabert, 2006).

[17] Il est courant d'entendre reprendre la chronique des installations et départs d'enseignes. Dans une approche d'économie, les articles de la revue *AntianEco* de l'INSEE, publiée depuis les années 1980, en témoignent (Gac, 1992 ; Chappelet, 1996 ; Bart, 1999).

a bloqué la vie commerciale et empêché l'approvisionnement des magasins pendant 44 jours. Le fait qu'il n'ait d'ailleurs suscité aucune protestation importante témoigne de l'ampleur de l'adhésion populaire à la mobilisation.

Dans ce cadre, on saisit aussi la portée du débat sur les prix qui s'est imposé sur la scène politique en 2009. Les prix sont désormais un lieu légitime d'interrogation sur la répartition des richesses et les inégalités. L'intervention d'Yves Jégo, qui s'offusque sur les brosses à dents à quatre euros (voir encadré 3), aussi truculente soit-elle, témoigne d'un glissement des répertoires politiques, tandis que le débat sur les prix avait jusqu'à toujours été jugé illégitime et avait été largement occulté. Ce fut par exemple le cas à la suite du passage à l'euro, qui a eu des répercussions particulièrement lourdes sur les prix dans les DOM – davantage qu'en métropole, de l'avis de nombreux observateurs<sup>[18]</sup>. A la Réunion par exemple, les enquêtes menées par *UFC que choisir* dénonçaient dès 2004 une hausse des écarts de prix avec la métropole qui atteignaient 70 à 80 %<sup>[19]</sup>. Pourtant, en Guadeloupe, le discours officiel faisait état d'une stabilité des prix (INSEE, 2002) et il a fallu attendre 2008/2009 pour que le débat commence à être jugé pertinent.

### Encadré 3 *Extrait d'une interview d'Yves Jégo (Chafanjon, 2009)*

**Lepoint.fr** : Vous vous insurgiez en arrivant en Guadeloupe de « trouver des brosses à dents à 4 euros dans les supermarchés ». Vous expliquez-vous mieux ce phénomène ?

**Y. J.** : C'est totalement inexplicable. Pourquoi un paquet de riz qu'on trouve à Paris est ici 90 % plus cher ? Qu'il y ait 20 ou 30 % d'écart pour le transport, chacun le comprend, mais 90 % c'est inexplicable ! Il y a donc la nécessité de changer les choses. Je vais ainsi confirmer aujourd'hui qu'une brigade de contrôle des prix sera mise en place pour pouvoir aller traquer la spéculation. Au sein de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes (DDCCRF), nous allons organiser une brigade de contrôleurs qui interviendra soit à la demande des associations soit à la demande d'un grand public avec un numéro vert. Quand quelqu'un trouvera une brosse à dents à 4 euros il pourra appeler le numéro vert : un inspecteur ira contrôler et l'observatoire des prix aura le résultat de ces enquêtes.

[18] L'inflation que les Antilles ont connue lors du passage à l'euro est souvent décrite par l'idée que la conversion s'est faite au taux un franc = un euro. L'existence d'une inflation très forte à ce moment-là aux Antilles est d'ailleurs accréditée par des analystes de l'INSEE, bien que non officiellement.

[19] Les enquêtes annuelles conduites à compter de 2004 sont accessibles sur le site [ufcquechoisir-lareunion.org](http://ufcquechoisir-lareunion.org).

Avec le mouvement social, les enquêtes ont pourtant conduit à la même conclusion, montrant des écarts dépassant les 50 % sur de nombreux produits, comme l'alimentaire (Autorité de la Concurrence, 2009 ; Vacheret, 2010 ; Berthier *et al.*, 2010 ; Doligé, 2009).

Aussi, on peut penser qu'en visant les mécanismes de fixation des prix, la protestation a touché aux fondements du lien social et politique, contrairement à ce qui est parfois dit (Larcher, 2009).

### 1.3. Ambivalence des réponses à la crise et « déception »

Le mouvement social a débouché sur plusieurs accords de fin de conflit, dont principalement l'accord Bino, qui prévoit une prime salariale de 200 euros pour tous les salariés touchant moins de 1,4 SMIC, et l'accord du 4 mars, dit Accord général, qui statue sur l'ensemble des autres revendications. La tenue d'EGOM a en outre été décidée par l'Élysée dans le cours du mouvement. Mais les suites de la crise ont pourtant été jugées décevantes aussi bien par les organisations syndicales que par l'opinion publique guadeloupéenne. Dès le lendemain du conflit, l'application des accords a été l'objet de contestations. Les États généraux ont en outre été vus comme un processus superficiel et comme une tentative de récupération de la dynamique sociale par l'État. Dans le même sens, la réponse apportée aux revendications sur le pouvoir d'achat, *via* l'accord Bino, a souvent été vue comme une tentative d'acheter la paix sociale par le déblocage de quelques fonds (Constant, 2010 ; Daniel, 2009). Pourtant, ces diverses initiatives ont malgré tout été à la base de l'institutionnalisation d'une réponse au mouvement social. Au plan des politiques de prix, émerge après le conflit ce que nous appellerons une « *politique de transparence* »<sup>[20]</sup>. Nous revenons ici sur ce contexte paradoxal qui a suivi les grèves, entre ambiance délétère et conduite d'un dialogue.

#### 1.3.1. Une application contestée des accords

L'application des accords de fin de conflit se révèle rapidement décevante pour le LKP et les Guadeloupéens. D'emblée les syndicats dénoncent la non-application de l'accord du 4 mars et de l'accord Jacques Bino (*France Antilles*, 2009a ; *France Antilles*, 2010a)<sup>[21]</sup>.

---

[20] Nous employons ce terme de politique de transparence, mais c'est bien là une analyse qui nous appartient. L'expression n'a été à notre connaissance utilisée nulle part.

[21] Les appels à la grève pour le 26 octobre 2010 vont aussi dans ce sens, comme celui de la Centrale des travailleurs unis (CTU, 2010) ; l'accord a été nommé Bino d'après le nom du syndicaliste mort au cours de la grève : voir note 22.

Dès mars 2009, le MEDEF s'arrange par exemple pour ne pas signer l'accord salarial, renvoyant l'application à la charge de chaque entreprise.

Il apparaît d'ailleurs progressivement que les mesures décidées ne réaliseront aucun miracle sur la situation économique et sociale. Des polémiques éclatent dès le printemps 2009 sur l'accord salarial (*France Antilles, 2009b*), dont les termes sont restés trop flous (notamment sur la définition précise du seuil d'application de 1,4 SMIC). Concernant les prix, les accords de fin de conflit ne prévoient que des mesures temporaires et qui peuvent paraître inefficaces : les accords de baisse des prix sur les produits de première nécessité prennent ainsi fin au 31 décembre 2009. Par ailleurs, les distributeurs annoncent immédiatement qu'ils compenseront les baisses en augmentant les prix d'autres produits. Enfin, les mesures d'encadrement des prix du carburant sont vouées à conduire à un dégel, qui a finalement lieu en juillet 2010.

Cette dénonciation de la mise en œuvre des accords a d'ailleurs été la principale cause des protestations qui ont lieu depuis lors. Elles n'ont jamais cessé jusqu'à ce jour, et fondent aujourd'hui encore les appels à la grève lancés par le LKP.

### 1.3.2. *Les Etats généraux, entre récupération politique, méfiance et établissement d'un dialogue*

Parallèlement à la dynamique qui a suivi les accords de fin de conflit, les EGOM, initiés par l'État, se tiennent à partir d'avril 2009. Annoncés par Nicolas Sarkozy le 19 février 2009, ils sont conçus comme un processus de consultation et de concertation conduit dans l'ensemble des DOM, en vue de dialoguer sur les questions soulevées à l'occasion du conflit social (ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, 2009). Mais dès le départ, les EGOM font l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part du LKP. L'annonce de leur tenue est en particulier perçue par le collectif comme une réponse démagogique de l'État, pour déminer la situation devenue particulièrement tendue (Verdol, 2010). Le processus a, de fait, été annoncé le lendemain de la mort par balle du syndicaliste Jacques Bino près d'un barrage, survenue au cours de l'une des pires nuits de violence qu'a connu le mouvement<sup>[22]</sup>. Les États

---

[22] Les circonstances de sa mort n'ont jamais été réellement éclaircies, mais la version généralement retenue est qu'il a été abattu par des jeunes pensant tirer sur des policiers de la brigade anticriminalité. Selon Gircour et Rey (2010), « *Le fait est que la mort de Jacques Bino a plongé la Guadeloupe dans l'effroi. Beaucoup se sont dit que tout cela avait été bien trop loin, et se sont détournés du LKP que les médias et les officiels rendaient responsable des événements. La mort du syndicaliste a permis le retour au calme avec la reprise en main par le pouvoir d'une situation qui lui avait totalement échappé et l'arrêt des pillages et saccages de commerce.* »

généraux démarrent donc sous le signe de la méfiance et des clivages, puisque d'emblée le LKP prend la décision de boycotter le processus. Ce boycott a été souvent dénoncé comme incompréhensible par le gouvernement, et notamment par Yves Jégo, les États généraux offrant l'occasion d'une large concertation sur la Guadeloupe. Mais le LKP a bien expliqué sa démarche : il s'oppose à la conduite d'un processus de transformation de la Guadeloupe piloté depuis Paris. Selon le LKP, les EGOM vont à l'opposé des besoins, ceux d'une réflexion conduite et initiée par des Guadeloupéens, en prenant le temps du dialogue (Verdol, 2010)<sup>[23]</sup>. Il craint en outre que le processus ne reflète que l'expression de quelques cadres et intellectuels éclairés, et non de la majorité des Guadeloupéens (*France Antilles*, 2009c et 2009d). En somme il craint la récupération et l'instrumentalisation de la dynamique qu'il avait impulsée.

Bien au-delà du LKP, la manière dont le processus est conduit suscite alors énormément de suspicion. Dans l'atmosphère électrique de la suite du conflit social, des polémiques éclatent sur les méthodes employées. Les délais prévus au départ se révèlent trop courts, et le programme doit être conduit au pas de charge, semblant prouver le manque de sincérité du processus. Par ailleurs, la méthode de travail est effectivement considérée comme une approche « *venant d'en haut* »<sup>[24]</sup> (Daniel, 2009). Des discordes éclatent au sein même des équipes en charge des divers ateliers, témoignant de l'ambiance délétère dans laquelle les travaux se déroulent et des doutes sur la possibilité de tenir ces « *discussions sans tabous* »<sup>[25]</sup> censées répondre à la crise sociale<sup>[26]</sup>. Les États généraux se mettent donc en place, alors que domine la crainte de voir des mécanismes d'instrumentalisation prendre le dessus.

La suite ne confirme pourtant pas ces craintes. À mesure que le travail avance dans les différents ateliers (les États généraux s'étalent de mars à juillet 2010), et alors même que le LKP persévère dans le boycott, le processus finit par susciter de l'intérêt dans la société guadeloupéenne. Fait remarquable, plusieurs personnes, appartenant aux organisations qui boycottent le processus, finissent par prendre part aux échanges à titre personnel (c'est notamment le cas du douanier Gérard Berry, secrétaire de la

---

[23] Information confirmée lors d'entretiens avec des responsables du LKP, à Pointe-à-Pitre, en novembre 2010.

[24] Huit thématiques avaient été définies dès le départ pour structurer les débats et constituer des ateliers, pour lesquels des équipes (présidents et rapporteurs) avaient été désignées.

[25] Expression utilisée dans la présentation générale des EGOM sur le site <http://www.etatsgenerauxdeloutremer.fr>

[26] Dans le groupe sur les questions institutionnelles et statutaires notamment, les rapporteurs démissionnent car ils craignent de ne pas disposer des marges de manœuvre nécessaires. Le président de groupe est mis en cause par la presse. Présenté comme indépendantiste, il est accusé de vouloir orienter les travaux, ce que l'intéressé dément fermement, soutenu en cela par les autres présidents d'ateliers (*France Antilles*, 2009e).

CTU). Aussi, bien que se déroulant dans un climat très tendu, les EGOM constituent tout de même un lieu d'échanges sur la situation sociale. Et si personne ne mise sur le processus pour révolutionner la Guadeloupe, il n'en est pas moins habité par une volonté de répondre aux besoins exprimés lors du mouvement social. C'est d'ailleurs ce que reflètent les discussions et rapports, qui sont dans l'ensemble assez riches et informés. Sur la question qui nous intéresse (la vie chère), les travaux accomplis, complétant les décisions du 4 mars (voir (voir l'annexe 4), donnent par exemple des pistes pour mettre en place une véritable « *politique de transparence* » par le biais de programmes d'études, de réformes institutionnelles et de travaux d'enquêtes. Les États généraux confirment l'urgence de l'objectif d'améliorer la transparence et consacrent ce qu'ils nomment un « *impératif de communication* » de la part des institutions.

Au final, les États généraux sont un moment paradoxal : le processus est l'occasion de riches discussions et est globalement bénéfique, mais il est aussi traversé par les lignes de clivage issues du conflit social, symbolisées par le boycott du LKP. En outre, les États généraux ont été le point de départ d'un sentiment de « *déception* » pour de nombreux Guadeloupéens. Car si l'État a pris l'initiative, il doit convertir les réponses proposées - qui reprennent d'ailleurs un grand nombre de points des accords de fin de conflit - en mesures concrètes. Or, la mise en œuvre effective de ces dernières suscite au sein de la classe politique et chez les citoyens une grande circonspection, alors même que les accords de fin de conflit sont également sujets à controverse.

### 1.3.3. La déception

Lors de la séance de restitution qui a lieu à Paris en novembre 2009 sous la présidence de la ministre déléguée, Marie-Luce Penchard<sup>[27]</sup>, un certain scepticisme des équipes est perceptible quant aux perspectives de mise en œuvre des mesures. Rendant compte du climat tendu dans lequel les travaux ont été conduits, l'équipe guadeloupéenne demande des gages sur la concrétisation des mesures. Elle souhaite en particulier prévoir la mise en place d'une structure de suivi des recommandations formulées lors des États généraux<sup>[28]</sup>. Ils obtiendront gain de cause, mais le comité de suivi ne sera jamais opérationnel<sup>[29]</sup>. Leurs craintes n'étaient pas infondées : dans le cadre

---

[27] Marie-Luce Penchard remplace Yves Jégo en juin 2009. Elle est aussi la première ultramarine en charge du portefeuille de l'Outre-mer.

[28] Entretien novembre 2010 ; voir la présentation d'Alain Arconte, rapporteur général pour la Guadeloupe, à la journée nationale des EGOM. <http://www.etatsgenerauxdeloutremer.fr/m-alain-arconte>

[29] Entretien novembre 2010.

de la préparation du comité interministériel par exemple, qui doit valider définitivement la liste des mesures retenues pour être financées, les propositions issues des concertations guadeloupéennes ne sont que partiellement prises en considération, au profit de mesures communes aux différents DOM. Le processus ne réalise donc pas réellement le recentrage souhaité sur les enjeux économiques et sociaux de la Guadeloupe. Et aujourd'hui, bien que le processus ait suivi son cours à travers le CIOM, l'opinion prévaut que l'État n'a pas tenu ses engagements<sup>[30]</sup>.

Ceci, ajouté au sentiment croissant que le LKP s'est « *fait avoir* » dans les négociations des accords de fin de conflit, a contribué à ce que les années 2009 et 2010 voient le retour d'un malaise social multiforme en Guadeloupe. Le sentiment de fierté ressenti durant la grève s'est érodé et le soutien massif au mouvement social s'est petit à petit morcelé. En témoigne le fait que certains leaders du LKP, comme Alain Plaisir et Jean-Marie Nomertin, connaissent des échecs électoraux aux régionales de 2010, où le collectif vole en éclat. Ce dernier échoue à récolter les fruits du combat et ouvre la voie à une réélection de Victorin Lurel, président socialiste sortant de la région, et ce dès le premier tour. Pourtant, les collectivités territoriales ont été largement marginalisées et décrédibilisées durant le conflit, mettant Victorin Lurel dans une position délicate. Cette défaite sonne alors comme un échec cinglant pour le LKP, qui n'a pas réussi à tirer un bénéfice politique du mouvement syndical. Dans ce contexte, la « *déception* » est autant celle des organisations syndicales que des Guadeloupéens et de la classe politique de l'île (*Le Mika Déchaîné*, 2010).

A cela s'ajoute la crise économique qui frappe le département pendant les années 2009 et 2010 et contribue à ramener les Guadeloupéens à une réalité économique souvent difficile. On ne peut pas oublier que l'année 2009 s'y est soldée par une récession de près de 5 %.

Aussi, si la fin du conflit représente certes une victoire pour le collectif, elle laisse en réalité de nombreuses zones d'ombres et réserve beaucoup d'incertitudes pour le futur. Elle est une victoire à la Pyrrhus, selon Yves Jégo (Jégo, 2009), une série de solutions temporaires selon Justin Daniel (Daniel, 2009), une sortie par le haut en limitant les dégâts pour Julien Mériion...<sup>[31]</sup> Et, si l'on reprend l'analyse de ce dernier, on peut penser que les clivages déjà apparus au cours de la grève se sont multipliés et

---

[30] Ce que semble confirmer le flou relatif des documents de suivi du CIOM (Délégation générale à l'Outre-mer, 2010a et 2010b).

[31] Entretiens avec Julien Mériion, Pointe-à-Pitre, novembre 2010.

approfondis dans les mois qui ont suivi<sup>[32]</sup>. Et cet éclatement laisse aujourd'hui divers observateurs, comme Fred Réno, penser qu'un radicalisme très important a pu se nourrir sur le socle de la déception que nous avons laissée entrevoir.

### 1.3.4. Interroger la trajectoire post-2009 par les instruments de quantification ?

Après cette vue d'ensemble du dialogue social et des réponses institutionnelles apportées à la question de la vie chère, nous nous interrogerons sur la mise en œuvre des politiques de transparence et de revalorisation du pouvoir d'achat.

Se situer à l'échelle des travaux techniques et des procédures peut se révéler particulièrement riche. En particulier, en adoptant une telle démarche, il devient possible de dépasser les apories des interrogations générales, car, en suivant l'idée de Lascoumes et Le Galès (2005), les instruments techniques peuvent être utilisés comme « *traceurs* » des situations politiques et des rapports de pouvoir. Se situer au niveau d'objets techniques permet alors d'analyser l'action de l'État dans toute sa complexité et en intégrant des dimensions d'habitude laissées de côté, ces « *faces cachées de l'action de l'État* », comme le dit Alain Desrosières à propos de la statistique (Desrosières, 2003). Nous entendons dès lors opérer des jeux d'échelle en mettant des problématiques telles que la « *déception* » ou la « *rupture* » à l'épreuve des pratiques concrètes et de la réalité des actions mises en œuvre à la suite du conflit social, ainsi que de la manière dont elles ont été reçues. Dans une démarche de sciences sociales, il ne s'agira cependant pas de savoir si le mouvement a été une « *réussite* » ou non, mais bien de s'interroger sur les changements qu'il a provoqués et d'analyser les actions auxquelles il a donné lieu.

C'est donc sur les objets statistiques, les études des prix, audits et autres travaux relevant de la politique de transparence, que nous allons nous pencher dans la suite de cette étude. Comment considérer le rôle des travaux quantitatifs et de l'analyse économique censés promouvoir la transparence dans la médiation de la situation sociale ? Alors qu'il semble que les objectifs assignés aux travaux techniques n'ont pas

---

[32] A la suite du départ d'Yves Jégo rappelé par Paris, le mouvement s'est radicalisé et a laissé apparaître des tensions entre les différentes aspirations de la large base du LKP, en particulier entre « modérés » et « radicaux ». Parmi les radicaux figurait par exemple le Groupe d'intervention des travailleurs en lutte (GITL), dirigé par Alex Lollia de la CTU (Gircour et Rey, 2010). Les violences, barrages routiers ou fermetures forcées de magasins opérés par de tels groupes ont généré un grand malaise et éloigné les fonctionnaires et salariés qui soutenaient jusque-là majoritairement le LKP, induisant un changement dans la base sociale du mouvement.

eu les effets attendus, comment décrire leur insertion dans les trajectoires et pratiques politiques ? Peut-on considérer que la rupture a été effective en Guadeloupe, du point de vue des procédés concrets, et que signifie-t-elle ? Quel rôle la politique de transparence a-t-elle joué dans les modalités du dialogue social et dans l'établissement des rapports de pouvoir en Guadeloupe depuis 2009 ?

# Deuxième partie



## 2. La crise de 2009 vue à travers le prisme des techniques d'analyse des prix

Nous changeons donc de focale pour apprécier la manière dont les études sur les prix et le pouvoir d'achat ont été conduites depuis 2009.

Vue par le biais des dispositifs techniques, la réponse au mouvement social paraît paradoxale. Ce dernier a certes donné lieu à la mise en œuvre de dispositifs d'analyse à la fois volontaristes, nombreux et complémentaires, qui devaient permettre la formation d'un ensemble cohérent de mesures pour agir sur le pouvoir d'achat, mais leur mise en œuvre a été inégale et leurs résultats mitigés. Et au final ils dénotent ce que nous nommons une « *fièvre de la transparence* » (RHMC, 2008) : tout en étant employés au nom d'un objectif d'analyse et d'audit qui visait à « *mettre à plat* » les réalités et pratiques économiques, les travaux se sont en effet multipliés, voire empilés, sans que leurs usages ne soient clairs ni que leurs constats ne semblent apporter l'éclairage attendu pour lutter contre la *pwofitasyon*.

Cependant, pour comprendre cette « *fièvre de la transparence* », il est intéressant de se pencher sur un second constat important : depuis le début du mouvement social, les travaux quantitatifs et les chiffres sont omniprésents, mobilisés par les syndicats comme par les autorités, et ils ne cessent de fournir un support aux négociations et au débat public ; ils semblent ainsi constituer un instrument majeur de médiation, fut-ce d'ailleurs en suscitant des conflits ou des controverses. Au final, les travaux, chiffres et études ouvrent des espaces de discussion et de négociation et offrent un réceptacle aux relations de pouvoirs et aux rapports sociaux<sup>[33]</sup>.

Dans la suite, nous étudierons donc la politique de transparence en cherchant à la fois à saisir sa capacité technique à « *orienter le réel* » et à agir sur l'économie, et en

---

[33] Voir les résultats de certains travaux conduits par des anthropologues sur les procédures d'évaluation et les procédures bureaucratiques (Strathern, 2000 ; Riles, 2006).

étudiant les rapports sociaux qu'elle génère et qui se déploient au cœur même de ses procédures.

## 2.1. Le chiffre comme instrument de médiation sur la scène guadeloupéenne

Les usages du chiffre dans le débat public et la négociation sociale ont été multiples depuis 2009. Les chiffres ont constitué un enjeu de la négociation, ont servi de matériau à l'aide duquel des accords ont été négociés et forgés, et ils ont également offert un support aux bras de fer entre les différentes parties de la négociation.

Pour illustrer ces différents rôles, nous nous appuyons ici sur plusieurs moments importants dans la trajectoire du mouvement social : d'une part la négociation de l'accord Bino, qui vise la mise en place d'une prime salariale de 200 euros, d'autre part la négociation des prix des cent produits « *de première nécessité* ». La première montre un cas où l'INSEE, bien que dans l'ombre, a permis de construire un accord autour d'un seuil symbolique pour les syndicats (seuil de 1,4 SMIC à partir duquel la prime devait être appliquée), même si les chiffres sont flous et l'accord bancal. La seconde montre pour sa part un cas où les syndicats argumentent de manière précise l'existence de la *pwofitasyon* en faisant la preuve des profits abusifs. Ceci leur permet de remettre en cause de manière temporaire les rapports de force et les hiérarchies sociales. Mais dans ce cas également, les chiffres sont souvent fragiles et peu fiables, ce qui limite la portée des résultats obtenus et l'ampleur des baisses de prix. L'exploitation de ces exemples est donc intéressante pour montrer d'emblée que l'utilisation des chiffres s'inscrit dans des rapports de pouvoir et constitue le matériau à la fois du dialogue et des luttes sociales.

### 2.1.1. Le rôle du chiffre dans le bricolage de l'accord de fin de conflit

L'obtention d'une prime salariale – de 200 euros pour tous les salariés en dessous d'un certain niveau de rémunération – a été au cœur de la négociation et est devenue la revendication phare du mouvement de grève de 2009. Cette revendication phare et symbolique, pour laquelle la grève s'est prolongée pendant 44 jours, a finalement été satisfaite, ce qui a permis le dénouement de la crise, le 26 février 2009. La négociation de l'accord dit « Accord Bino », a lieu entre une délégation de médiateurs envoyés par le Premier ministre, la Préfecture, les collectivités territoriales, les équipes du LKP et les divers représentants du patronat. Dans cette négociation, le rôle du

chiffre est central et complexe : tout l'objet de l'accord est de déterminer l'effort financier global qui peut être consenti par les parties (région, État, entreprises), sachant que ce volume financier conditionne le seuil salarial en dessous duquel il sera décidé d'attribuer la prime. Le rôle de l'INSEE est éminent, car c'est par son biais, et par le biais de données sur l'emploi et la distribution des revenus par branche, que les simulations et l'estimation des volumes financiers sont effectuées. Le LKP exige de son côté une application de l'accord en dessous de 1,6 SMIC. Ce niveau avait été pour ainsi dire obtenu dans une première phase de négociation début février, première phase que l'État a fini par récuser en rappelant Yves Jégo le 11 février 2009. Le ministre était alors sur le point d'obtenir un accord et de forcer la main du MEDEF, lorsque Paris lui a subitement retiré sa confiance. Selon Yves Jégo, le patronat guadeloupéen a alors réussi à user de son influence auprès de l'Élysée et de Matignon pour le discréditer. La situation, à la suite du départ d'Yves Jégo, est explosive, le LKP étant très échaudé par ce qui est perçu comme un geste de raidissement radical de Paris<sup>[34]</sup>. Il ne veut en aucun cas descendre en dessous de ce niveau, qu'il considère comme déjà acquis. La discussion se focalise sur cette question du niveau à partir duquel la prime doit être versée, qui fait dès lors l'objet d'un bras de fer ayant une forte portée symbolique entre patronat et syndicats de défense des travailleurs (Jégo, 2009).

Dans ce processus très tendu, l'INSEE, en fournissant de part et d'autres les chiffres nécessaires aux estimations joue, dans l'ombre, un rôle de facilitateur déterminant pour, à proprement parler, « construire » un accord. Il fournit les bases sur lesquelles les discussions sont menées. Comme en ont témoigné plusieurs acteurs, le Service régional est en relation presque directe avec les négociateurs, à chaque fois de manière informelle. Du côté syndical, Alain Plaisir, secrétaire général de la CTU, qui pilote les aspects techniques de la négociation, communique avec l'INSEE, *via* le représentant de la CTU au sein de l'Institut national, parfois même depuis les coulisses de la négociation. La délégation des négociateurs venus de Paris effectue ses demandes de manière interne à l'appareil administratif en communiquant directement ou *via* la Préfecture avec le service de l'INSEE. L'Institut, *via* son chef de service, est alors dans une position difficile, car les parties le sollicitent précisément lorsqu'ils se sentent dépassés par la discussion et ont besoin de précisions. Mais, en donnant exactement les mêmes tableaux de chiffres d'un côté et de l'autre, l'INSEE fournit aux parties les éléments sur lesquels construire leurs arguments, se figurer l'impact de l'accord qu'ils

---

[34] Cet épisode a probablement été à l'origine de la prolongation du mouvement pendant encore plusieurs semaines (Jégo, 2009).

sont en train d'élaborer et, au final, mettre au point les tenants et les aboutissants d'une solution mutuellement acceptable.

Au-delà de ce récit d'une médiation idéale par le chiffre, où l'intervention des statisticiens semble tout à fait « *héroïque* », le rôle de la statistique apparaît particulièrement complexe. Les données sont en fait largement insuffisantes pour informer de manière précise la négociation et en éclairer les enjeux. Les estimations sont très frustes et les simulations peu fiables<sup>[35]</sup>. Les parties négocient donc avec des idées très imprécises sur les montants en question, même si ceux-ci représentent bien les enjeux clés. Les chiffres sur l'emploi et les salaires ne sont pas disponibles avec le détail voulu<sup>[36]</sup>. Si une telle situation n'a pas empêché de conclure un accord, elle annonce ce qui allait advenir ensuite : le flou des termes de l'accord donnera lieu à de nombreuses discordes et rancœurs.

L'accord, obtenu le 26 février 2009, se révèle en effet bien moins avantageux qu'il n'y paraissait. Pour verser la prime de 200 euros, le dispositif retient la mise en place d'un revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), le seuil d'application étant finalement de 1,4 SMIC. Mais les modalités concrètes le rendent moins avantageux que prévu, et notamment que le revenu de solidarité active (RSA) qui l'a inspiré (*France Antilles, 2009b*). La prime induit par exemple le passage de certains des foyers à la tranche d'imposition supérieure, ce qui rogne sur les sommes reçues ; une polémique éclate en outre sur le caractère brut ou net de la limite des 1,4 SMIC qui a été négociée, la valeur brute finalement retenue rendant l'accord singulièrement plus restrictif. Qui plus est, dès la fin de la première année, le RSTA n'est plus intégralement financé et les 200 euros ne sont plus intégralement versés (les collectivités territoriales financent leur part sur une année seulement), car l'accord a une durée limitée.

Autant de facteurs qui conduisent à juger *a posteriori* l'accord moins favorable qu'il ne semblait l'être initialement. Ceci porte un coup à la victoire éclatante des syndicats, qui semblent avoir été dupés. A l'inverse, l'équipe de médiateurs paraît *a posteriori* fort habile à manipuler les apparences : elle savait probablement que l'arrangement était bien plus favorable à l'État qu'il n'y paraissait. En particulier, l'accord revenait à affecter des sommes déjà budgétées et destinées à mettre en place le RSA<sup>[37]</sup>.

---

[35] Entretiens, Basse-Terre, février 2009 et avril 2010 ; ce que confirme Yves Jégo dans son ouvrage.

[36] *Idem*.

[37] C'est ce qu'Yves Jégo affirme (Jégo, 2009), rejoignant également l'idée du « *triomphe de l'État* » de Fred RENO ; c'est enfin ce qu'ont affirmé plusieurs personnes proches des négociations.

Quoi qu'il en soit, s'il n'est pas certain que les négociateurs ont réellement trompé le LKP, la question semble de toute façon anecdotique. Pour le collectif, la bataille se joue ailleurs. Certes l'arrangement n'a pas été mis en œuvre de manière aussi satisfaisante qu'on l'aurait voulu, mais aucun membre du LKP n'est réellement étonné de ces mauvaises surprises, malgré les polémiques qu'elles génèrent par la suite. En revanche, l'obtention d'un accord est en soi une grande victoire symbolique. Le LKP a réussi à constituer un montage obligeant les partenaires sociaux à financer une prime salariale de 200 euros, y compris dans le privé, et le succès, bien au-delà des espérances, est de toute façon retentissant.

Cet exemple est très intéressant car il montre de manière très nette le rôle des instruments statistiques. Dans la négociation, le chiffre, et son caractère flou, permettent de concilier des exigences *a priori* incompatibles et de « *construire un accord* ». La limite de 1,4 SMIC était très symbolique pour les syndicats, tandis que les entreprises, collectivités et services de l'État n'étaient probablement pas prêts à financer intégralement une telle prime. Le flou et l'imprécision de l'accord sont dès lors ce qui accommode les différentes positions. Par ailleurs, le rôle du seuil est intéressant. Tout d'abord, il paraît totalement arbitraire, ce qui selon certains témoignages, met le préfet hors de lui : pourquoi ce raidissement des syndicats autour d'un chiffre totalement arbitraire ? Mais ce dernier oublie un autre élément essentiel : ce seuil est en plus largement fictif ! Néanmoins, bien qu'arbitraire et fictif, le seuil chiffré forme le lieu du dialogue, et permet le bricolage d'une prime, aussi imparfaite soit-elle. L'obtention de cette prime paraît en outre particulièrement significative lorsqu'elle est replacée dans la compréhension des rapports de domination prévalant dans la société guadeloupéenne, qu'elle tend à remettre en question.

Aussi, les rapports sociaux et de pouvoir se déploient ici réellement dans les interstices des techniques statistiques, habituellement décrites par leur pouvoir d'objectivation ou par le pouvoir de construire une réalité. Certes, comme le dit Alain Desrosières, c'est au niveau de la « *débattabilité* » des objets qu'il faut se situer. Mais au-delà de cela, le chiffre agit ici comme objet frontière et opérateur de passage entre différents univers de sens<sup>[38]</sup>. On est bien loin d'un rôle « *métrologique* » de la statistique, où celle-ci permet de mesurer de manière réaliste des objets bien définis. Ici, la statistique agit au contraire par sa polysémie et par la multiplicité des compréhensions qu'elle génère.

---

[38] Sur une telle lecture des procédures de calcul, les travaux de l'anthropologue Jane Guyer sont très éclairants (Guyer, 2004).

### 2.1.2. La « révolte par le chiffre »

L'exemple des négociations conduites en vue de déterminer les baisses de prix pour les cent produits dits « *de première nécessité* » montre un usage du chiffre à bien des égards différent du cas précédent. Ces négociations se tiennent de mars à mai 2009 entre la grande distribution et le collectif LKP, sous la supervision des services de l'État. L'enjeu est d'obtenir une diminution des marges commerciales des enseignes de la grande distribution. A la différence de la négociation de l'accord Bino, le chiffre est ici avant tout utilisé comme outil de preuve et de persuasion. En effet, en dévoilant les marges et les taux de profits, le LKP veut prouver dans cette négociation l'existence de la *pwofitasyon*. Ce pour quoi il réalise un travail statistique, et prétend, dans la négociation, prendre le dessus par les chiffres. Le collectif y parvient d'ailleurs, puisqu'il force effectivement la grande distribution à baisser ses prix. Pour autant, cette « *révolte par le chiffre* » se montre très paradoxale. En effet, la négociation se heurte aux erreurs de calcul des syndicats, qui créent des situations de tension et limitent leur capacité à faire baisser les prix.

Explicitons le déroulement de ces discussions. Celles-ci sont longues et fastidieuses : elles s'étalent tous les jours de la fin de journée jusqu'à quatre heures du matin, et ce pendant environ trois mois, sous l'égide de la Préfecture et de la DDCCRF. La tâche est immense : les acteurs de la grande distribution sont nombreux, allant des enseignes de supérettes de quartiers comme les Huit à huit par exemple, jusqu'au Groupe Bernard Hayot (GBH) qui possède le plus grand centre commercial de Guadeloupe (Destreland, à Baie Mahault) et de nombreuses enseignes, dont Carrefour. Les enseignes discutent successivement avec le LKP et, à chaque fois, les produits issus des cent familles sont passés en revue un à un.

Les hiérarchies sociales sont largement bousculées dans ces négociations. Le LKP fait face à des hommes d'affaires parfois très puissants et associés, notamment par leur statut de *békés*, aux anciens maîtres des îles, dans un contexte social antillais marqué par l'omniprésence des échelles de valeur socio-raciales (Sainton, 2009 ; Bonniol, 1992). Ainsi, Bernard Hayot, grande fortune française, et l'une des principales puissances économiques des Antilles, vient en personne assurer les négociations pour son groupe. L'administration est également présente. La DDCCRF assiste à l'ensemble des discussions aux côtés des responsables de la Préfecture, assurant la facilitation du dialogue et se portant garante de sa poursuite. Elle n'est pas censée intervenir dans la discussion, ce qui n'est pas sans créer des situations étonnantes, puisqu'elle est mise en porte à faux par rapport à ses pratiques habituelles : garante de l'application

des lois de la concurrence, la DGCCRF assiste à la mise en place d'un système de prix encadrés, à l'opposé total de ses doctrines. Au bilan, dans le déroulement de ces négociations, les rôles sociaux se redistribuent et les hiérarchies habituelles sont remises en causes. On peut dire que la négociation incarne en soi la rupture que le mouvement social a initiée.

Venons-en au rôle du chiffre. La technique qu'emploie le LKP est rudimentaire, mais efficace : sous la houlette d'Alain Plaisir<sup>[39]</sup>, les équipes du LKP ont constitué des listings de prix pratiqués en France métropolitaine, en effectuant des relevés à partir du site Internet de l'enseigne Carrefour ; puis, appliquant un pourcentage fixe afin d'estimer le montant des coûts de transports, taxes et autres frais logistiques, un prix théorique DOM est calculé pour chaque produit ; ce prix est alors comparé aux prix observés dans les grandes surfaces de la Guadeloupe, les écarts fournissant une estimation des « marges illégitimes » captées par les entreprises. Chaque enseigne vient alors avec la liste de ses prix et négocie ses marges produit par produit, dans le plus grand détail (cf. ci-dessous, l'extrait d'un tableau tel qu'ils l'ont utilisé). De la sorte, armés de feuilles de tableurs, les syndicats forcent la mise en place des accords volontaires de baisse des prix, en obligeant les surfaces à argumenter des niveaux de leurs marges commerciales. Si la négociation semble globalement se passer dans le calme, le bras de fer devient parfois dur lorsque le LKP fait valoir ses exigences. Or précisément, une anecdote révèle bien le rôle du chiffre dans ces discussions. Des sources administratives nous ont relaté que le LKP a tenté un soir de forcer la main d'un distributeur en vue d'obtenir une baisse sur un produit particulier, alors que le distributeur arguait qu'on voulait le forcer à vendre à perte. Le ton monte alors car le LKP, fort de ses calculs, ne veut pas céder. Vendre à perte étant interdit par la loi, la DGCCRF pense un instant devoir intervenir devant ce passage en force. Mais le préfet rappelle alors la nécessité de garder sa neutralité, en avançant que la logique du dialogue et de la négociation est prioritaire. Quitte donc à ce que des distributeurs soient forcés à réaliser des ventes à perte. Ce qu'ils ont parfois dû faire. Une telle anecdote est intéressante car elle montre comment le chiffre crée, ne serait-ce que momentanément, une « inversion » des hiérarchies sociales entre les acteurs. Le chiffre apparaît ici pratiquement comme un instrument de coercition, forçant l'entreprise à vendre à perte. Or ceci est d'autant plus intéressant que les syndicats ont en réalité largement surestimé les marges des distributeurs, et que ces calculs sont souvent faux ! Ces négociations sont en effet l'occasion pour de nombreux acteurs, dont les syndicats,

---

[39] Secrétaire général du syndicat CTU, et principal économiste du LKP.

Extrait d'un tableau représentant le calcul des marges illégitimes  
(En colonne, les grandes surfaces de Guadeloupe)

| FAM                                | Libellé                            | Prix<br>Moy Fr | Maj 10% | 1 Destrellan |       |       | 2 Cora |      |       | 3 Milenis |       |       |
|------------------------------------|------------------------------------|----------------|---------|--------------|-------|-------|--------|------|-------|-----------|-------|-------|
|                                    |                                    |                |         | Prix         | Diff  | Ecart | Prix   | Diff | Ecart | Prix      | Diff  | Ecart |
| LAIT                               | LAIT CONCENT SUCRE NESTLE 397G     | 1,65           | 1,82    | 1,85         | 0,04  | 2%    | 1,89   | 0,08 | 4%    | 1,96      | 0,15  | 8%    |
|                                    | LAIT NIDO 28% 400G                 |                | 0,00    | 5,31         |       |       | 5,4    |      |       | 5,3       |       |       |
|                                    | LAIT POUUDRE LAICRAN 900G          | 6,90           | 7,59    | 8,05         | 0,46  | 6%    | 8,79   | 1,20 | 16%   | 7,99      | 0,40  | 5%    |
|                                    | LAIT CROISSANCE CANDIA BRK 1L      | 1,85           | 2,04    | 1,59         | -0,45 | -22%  | 2,20   | 0,17 | 8%    | 1,85      | -0,19 | -9%   |
|                                    | LAIT 1/2 ECREME VIVA CANDIA 1L     | 0,90           | 0,99    | 1,1          | 0,11  | 11%   | 1,35   | 0,36 | 36%   | 1,1       | 0,11  | 11%   |
|                                    | GLORIA LCNS 3X410G                 | 3,60           | 3,96    | 4,73         | 0,77  | 19%   | 4,59   | 0,63 | 16%   | 4,73      | 0,77  | 19%   |
|                                    | LAIT MELA DEMI ECREME BRICK 1LITRE |                |         |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | LA BELLE HOLLANDAISE LAIT SUC 397G |                |         |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | lait ppx 1L                        | 0,59           | 0,65    | 0,79         | 0,14  | 22%   | 0,75   | 0,10 | 16%   | 0,8       | 0,15  | 23%   |
|                                    | LAIT UHT 1/2 ECREME BOCAGE         |                |         |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | LAIT ECREME REGILAIT BTE 300G      | 1,88           | 2,07    |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | LAIT 1/2 ECREME UHT BRK 1L         |                |         |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
| BEURRE                             | ST HUBERT 41 250 G                 | 1,90           | 2,09    |              |       |       | 2,19   | 0,10 | 5%    |           |       |       |
|                                    | BEURRE PLAQUETTE BOCAGE 250GR      |                |         |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | BEURRIER BRIDEL D/S 250G           | 2,05           | 2,26    | 2,36         | 0,11  | 5%    | 2,59   | 0,34 | 15%   | 2,35      | 0,10  | 4%    |
|                                    | BEURRE DX 250G PRESIDENT           | 1,49           | 1,64    | 2,29         | 0,65  | 40%   | 2,65   | 1,01 | 62%   | 2,4       | 0,76  | 46%   |
|                                    | BEURRE MOULE DEMI SEL U            | 1,55           | 1,71    |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | BEURRE DOUX 250G MAITRE LAITIER    | 1,49           | 1,64    |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
| MARGARINE                          | MARGARINE ASTRA 500G               | 1,40           | 1,54    | 2,37         | 0,83  | 54%   | 2,39   | 0,85 | 55%   | 2,35      | 0,81  | 53%   |
|                                    | FRUIT D'OR VITALITE ALLEGE 250GRS  | 1,27           | 1,40    | 1,77         | 0,37  | 27%   | 1,79   | 0,39 | 28%   | 1,78      | 0,38  | 27%   |
|                                    | MARG TOURNESOL ALLEG N°1 500G      | 0,76           | 0,84    | 1,15         | 0,31  | 38%   |        |      |       | 1,65      | 0,81  | 97%   |
|                                    | MARGARINE à frire winny 1kg        | 1,95           | 2,15    |              |       |       | 3,33   | 1,19 | 55%   | 3,33      | 1,19  | 55%   |
| CREMEFR                            | S.EPA.4% UHT BRIDELIGHT 2          | 1,18           | 1,30    |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | CREME EPAIS LEG.Ee-V 33CL+15%MG    | 1,47           | 1,62    | 2,04         | 0,42  | 26%   | 2,05   | 0,43 | 27%   | 1,99      | 0,37  | 23%   |
|                                    | CRUHT FLUID.LEG.12% BRID (Qté)     |                | 0,00    |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | YOPI CHOCO 4X100G                  | 0,98           | 1,08    | 1,7          | 0,62  | 58%   | 1,7    | 0,62 | 58%   | 1,69      | 0,61  | 57%   |
| FROMAGE                            | BRIE ROITELET POINTE 200GR         | 1,75           | 1,93    | 2,48         | 0,56  | 29%   | 2,45   | 0,53 | 27%   | 2,59      | 0,67  | 35%   |
|                                    | VACHE QUI RIT 8 PORTIONS 128G      | 1,35           | 1,49    | 1,58         | 0,095 | 6%    | 1,59   | 0,11 | 7%    | 1,59      | 0,11  | 7%    |
|                                    | EMMENTAL RAPE 100G ENTREMONT       | 1,24           | 1,36    |              |       |       |        |      |       |           |       |       |
|                                    | CAMEMBERT 45%MG 250GR BRIDEL       | 1,70           | 1,87    | 2,78         | 0,91  | 49%   | 3,19   | 1,32 | 71%   | 2,79      | 0,92  | 49%   |
|                                    | EMMENTAL PLAQU.PDT 220G            | 2,35           | 2,59    |              |       |       | 2,89   | 0,31 | 12%   |           |       |       |
| EMMENTAL RAPE 3X70G +1GT PRESIDENT | 2,70                               | 2,97           | 3,21    | 0,24         | 8%    | 3,25  | 0,28   | 9%   | 3,15  | 0,18      | 6%    |       |

Source : LKP/Alain Plaisir.

de découvrir que la marge des distributeurs est bien plus faible que ce qu'ils pensaient. Les baisses de prix ne peuvent donc être à la hauteur des attentes. Mais il n'empêche que celles-ci sont réelles, et qu'elles ont donné lieu par la suite à la mise en place de procédures de contrôle strictes et au principe même d'un contrôle des prix. Des affichages annonçant les baisses de prix ont ainsi été placées dans tous les magasins (voir exemple de liste en annexe 3), et des procédures de vérification du respect des accords ont été mises en place, à la charge de la DGCCRF.

Cette négociation fournit donc un nouvel exemple particulièrement intéressant d'utilisation de l'objet quantifié comme support d'un rapport de pouvoir. Ici, le chiffre permet aux syndicats, même temporairement, de prendre le dessus sur les autres acteurs sociaux, renversant les hiérarchies habituelles<sup>[40]</sup>. En quantifiant les marges abusives par le biais des prix, la preuve de la *pwofitasyon* est faite et sa reconnaissance devient réelle, ce qui constitue une victoire majeure, et cela même si les chiffres sont largement erronés.

Dans les deux cas que nous venons de présenter, plusieurs points communs sont à remarquer. D'une part, il apparaît que le flou des données, leurs insuffisances ou leur mauvaise interprétation détermine la manière dont les données opèrent. C'est ce que nous exprimons par le fait que les relations sociales se déploient « dans les interstices » des calculs statistiques. Et pour autant, la méthodologie n'est jamais neutre, et l'effet des techniques employées est réel, même si ces effets sont inattendus.

Par ailleurs, à l'opposé des conceptions usuelles de la preuve par le chiffre, dont on attend qu'elle permette d'objectiver une question et de la rendre « incontestable », l'utilisation du chiffre s'inscrit ici dans une grande contingence. Les données entrent dans le débat social en produisant des résultats multiples et inattendus, faisant penser aux lectures que fait Béatrice Hibou de l'improvisation technocratique (Hibou, 2011), ainsi que, dans un autre registre, aux « débordements » que mentionne Michel Callon (Callon, 1998 ; Callon *et al.*, 2001) à propos des techniques économiques. Les chiffres contribuent de la sorte à conforter l'incertitude inhérente à la négociation sociale et à l'issue des rapports de force qui se jouent.

Ces points étant établis, nous aborderons à présent la manière dont fonctionne une politique de transparence, c'est-à-dire une politique volontariste où le chiffre est un instrument central d'intervention de l'État.

---

[40] Ce qui peut faire penser aux espaces liminaires mentionnés par Michel Agier dans son anthropologie du carnaval (Agier, 2000).

## 2.2. La mise en place d'une « politique de transparence » volontariste

La statistique et l'analyse économique ont constitué une réponse centrale à la crise de 2009. Un dispositif destiné à faire la lumière sur les soupçons de *pwofitasyon* a été planifié, visant tant le suivi des prix que la surveillance des marges, ou encore l'audit de pratiques du secteur de la distribution. Nous examinons ici la manière dont cette réponse a émergé.

### 2.2.1. De l'émergence d'une politique de transparence ...

Un grand mouvement d'analyse économique et de production statistique s'est en effet enclenché à la suite du protocole d'accord du 4 mars 2009 et des EGOM. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour analyser et suivre les prix et pour effectuer la surveillance des marges, donnant lieu à une véritable « politique de transparence » :

- une première série de travaux, par le biais de divers rapports d'investigation et d'audit, a permis d'attester de la légitimité de la problématique de la vie chère aux Antilles. Ces travaux ont pu « *confirmer les présomptions* » en étayant les problèmes pesant sur les prix et en érigeant la question du pouvoir d'achat en problème public (voir l'annexe 4) ;
- ensuite, un dispositif d'analyse et surveillance des prix et des pratiques commerciales a été établi au sortir de la crise. A la suite des accords du 4 mars, des mesures ont été adoptées, concernant aussi bien l'INSEE, que la DGCCRF, l'Observatoire des prix et des revenus, ou encore des structures associatives comme le Bureau d'études ouvrières (BEO; voir l'annexe 4) ;
- enfin, des mesures additionnelles ont été identifiées dans le cadre des États généraux afin de renforcer ce dispositif, consolidant la cohérence de l'ensemble et proposant des points additionnels (voir un extrait des mesures en annexe 1).

Ces divers travaux devaient en outre dans leur ensemble être soumis à l'Observatoire des prix et des revenus, organisme rassemblant notamment des acteurs administratifs, associatifs et partenaires sociaux, et qui s'est vu placer en première ligne pour conduire et coordonner les travaux, assurer la concertation et la diffusion des résultats, ainsi que pour valider des décisions et méthodologies.

Sur le papier, le dispositif paraît donc particulièrement complet et construit, affichant une réponse volontariste et cohérente à la problématique du pouvoir d'achat. Ce qui correspond à l'une des orientations fondamentales des États généraux qui cherchent à apporter une réponse à la crise sociale sous le slogan « volontarisme et expertise »<sup>[41]</sup>.

#### Encadré 4 *La volonté d'institutionnaliser un dispositif volontariste et cohérent par le biais des États généraux*

Pour saisir l'émergence de la politique de transparence, il est intéressant de revenir aux travaux de l'atelier 1 des États généraux, sur le thème « formation des prix, circuits de distribution et pouvoir d'achat ». L'atelier s'est tenu en Guadeloupe sous la présidence de Delile Diman-Anténor, ancienne chef de service de l'INSEE, et qui s'est adjoint des rapporteurs aux profils d'experts, respectivement issus de l'INSEE et de la DGCCRF, ainsi que du Conseil régional pour l'expert sur les questions douanières. Conformément aux lignes directrices, cette équipe a eu pour charge de préparer, avec l'appui de personnalités qualifiées, des propositions et séries de mesures à soumettre ensuite au dialogue, dans le cadre élargi prévu par les États généraux. Les recommandations qui en sortiraient, consignées au sein du rapport de synthèse, seraient soumises au CIOM pour validation.

Dans l'atelier 1, le débat a été considéré comme l'occasion de faire le point sur la question de la formation des prix, de faire passer certaines mesures phares que les experts jugeaient les plus importantes, et enfin d'instaurer un dialogue en clarifiant certaines notions et compréhensions sur la formation des prix à l'attention du public. Durant la conduite des travaux, dans un témoignage réalisé pour le journal France Antilles, Delile Diman précisait qu'elle souhaitait engager un dialogue clair sur les choix et les dilemmes économiques soulevés par la question de la baisse de prix, qui reste une problématique complexe et souvent mal comprise au plan économique.

Le rapport n'est pas simpliste : sur les carburants comme sur la formation des prix de manière plus générale, la complexité de la question des prix est mise en avant ; les marges de manœuvre assez faibles pour la diminution des prix sont expliquées, en explicitant les modes de formation des prix et les causes multiples des surcoûts. L'évidence de la *pwofitasyon* est questionnée et mise à l'épreuve des données existantes. En cela, le travail de l'atelier 1 a été une occasion pour des experts de différentes spécialités (douanes, statistiques, économie,

[41] Comme en témoigne le site Internet du secrétariat d'Etat à l'Outre-mer : <http://www.Outre-mer.gouv.fr/?i-la-methode-volontarisme-et-expertise.html>

concurrence ) de réaliser un travail de clarification et de pédagogie sur le pouvoir d'achat.

Au plan des recommandations, le travail complète les décisions du 4 mars (voir l'annexe 4) en apportant des suggestions susceptibles d'approfondir la conduite des débats sur les prix. Les travaux donnent des pistes pour approfondir une « politique de transparence » par le biais de programmes d'études, de réformes institutionnelles et de travaux d'enquêtes. Il est par exemple proposé qu'une réflexion sur les modes de consommation soit lancée, en cherchant à conduire des enquêtes sur les habitudes alimentaires, ce qui permet d'engager une réflexion de fond sur les déterminants du coût de la vie. Par ailleurs, une proposition ancienne et jugée critique pour améliorer les travaux statistiques est avancée : la création d'un CRIES (Comité régional pour l'information économique et statistique), afin de mettre en place une politique statistique guadeloupéenne en bonne et due forme.

Aussi, outre un rapport sur les prix très fourni et assez pédagogique sur les contraintes et défis constitués par l'amélioration du niveau de vie, ainsi que les choix impliqués, on peut considérer que les conclusions des Etats généraux ont constitué une tentative dans le sens d'une institutionnalisation des politiques de transparence sur les prix.

### 2.2.2. ... à une « fièvre de la transparence » ?

Néanmoins, le dispositif qui a été progressivement mis en place montre qu'une « fièvre de la transparence » s'est emparée de la Guadeloupe. On peut en effet avoir le vertige devant la surenchère de dispositifs. Sur la seule question des carburants, on ne compte pas moins de cinq diagnostics approfondis publiés depuis 2009, sans compter les différents avis rendus par l'Autorité de la concurrence sur les propositions de remaniement de la « formule » de calcul des prix. Sur la mesure des indices de prix, il y a potentiellement aujourd'hui quatre, voire cinq instruments différents de suivi des prix, l'INSEE devant à terme produire plusieurs indices (elle envisage la mise en place d'outils additionnels à l'indice habituel)<sup>[42]</sup>, en plus du « chariot type » de la DGCCRF et des instruments que le Bureau d'études ouvrières est censé développer. De nombreuses autres illustrations de tels empilements seront données dans la suite du texte.

[42] Notamment des indices de prix catégoriels qui permettront de suivre un panier représentatif de la consommation des ménages plus démunis et des indices des prix dans la grande distribution.

Il est dès lors légitime de se demander ce que produit une telle réponse « experte » à la situation sociale. Mais, plutôt que de poser la question de manière frontale par le biais d'un inventaire et d'un « bilan des actions réalisées », qui échouerait à montrer comment ces instruments opèrent concrètement, nous privilégierons une analyse plus rapprochée, pour tenter de mettre à jour la complexité des situations générées et les rapports sociaux qu'elles mettent en jeu. En effet, dans la continuité de ce que nous avons déjà présenté, de telles politiques ne produisent pas uniquement une mise à plat et un dévoilement des réalités économiques. Elles donnent naissance à des rapports de pouvoir, qui se déploient à l'intérieur même et autour des dispositifs. Aussi, comment l'« impératif de transparence » opère-t-il ? Par quoi le mot d'ordre des États généraux, « volontarisme et expertise », se traduit-il dans la pratique, compte tenu de cette multiplication de dispositifs techniques prévus pour faire la lumière sur la *pwofitasyon* ?

## 2.3. La politique de transparence au concret : logiques de pouvoir et empiement de travaux

Nous proposons deux axes de réponse : le premier axe, dans la continuité de la section précédente, montre de quelle manière les techniques de la statistique publique visant à transformer le réel, peuvent être « débordées » par les conflits sociaux et politiques, agissant avant tout comme réceptacles des rapports de pouvoir<sup>[43]</sup>. Le deuxième axe montre des cas où l'empilement des travaux bureaucratiques et des expertises, à force de dévoiler des détails, permet certes de faire la lumière sur certaines pratiques et abus, mais ne permet pas pour autant de mettre les différentes parties en accord.

### 2.3.1. La statistique publique enchâssée dans les conflits politiques et sociaux

Le premier exemple est celui de la comparaison spatiale des prix produite par l'INSEE, qui montre de quelle manière la production d'une étude statistique peut constituer avant tout un prétexte à la controverse entre les acteurs du conflit, et non l'« instrument de preuve » qu'elle devrait être. Pourtant, cette étude est l'un des pivots du dispositif de réponse à la crise sociale (elle est à la fois partie intégrante du

---

[43] Sur d'autres techniques bureaucratiques (la production de documents), c'est ce que montre Annelise Riles (Riles, 2006).

protocole d'accord du 4 mars, des conclusions des États généraux, et des points adoptés par le Comité interministériel de l'Outre-mer).

L'étude de comparaison spatiale des prix est publiée par l'INSEE en juillet 2010. En Guadeloupe, un tel travail n'a plus été conduit depuis les années 1990, et est donc fort attendu pour faire un état complet des différences de prix entre le département et la métropole. Cette question souffrait en effet d'un manque de données statistiques précises. Ce travail doit permettre de trancher l'existence ou non d'un niveau abusif des prix, et faire avancer ainsi le dialogue social. Mais le résultat est à l'opposé d'un tel schéma : par la manière dont elle est conduite, publiée et reçue, l'étude de comparaison spatiale a au contraire créé une polémique stérile, et ses résultats sont mis à profit dans des joutes politiciennes, tandis que ses résultats eux-mêmes sont largement ignorés. Aussi, en creux, ce déroulement révèle les jeux et tensions autour des chiffres, les usages auxquels ils donnent lieu, et les effets involontaires qu'ils provoquent, souvent éloignés des modèles canoniques du dialogue ou de la prise de décision « fondée sur les faits ». Ce cas insiste donc sur les effets « inattendus » des travaux statistiques, bien loin des intentions explicites de la politique de transparence.

L'INSEE sait que la réalisation de cette étude risque de générer des tensions. En effet, l'écart calculé en utilisant ses méthodes statistiques n'est pas aussi important que celui qui est attendu par le public. Calculés à partir des seules observations des prix pratiqués dans la grande distribution sur les produits importés les plus courants (produits alimentaires, produits ménagers), les écarts sont en effet bien plus importants qu'une mesure statistique synthétique, et marquent les imaginaires de manière forte, aussi bien au sein des syndicats que dans l'administration ou le public en général. Ainsi, exploitant les résultats produits par le rapport de l'Autorité de la concurrence en juillet 2009, l'UGTG rappelle par exemple que « *sur un échantillon d'environ 75 produits importés, plus de la moitié des écarts de prix constatés entre la métropole et l'Outre-mer, sont supérieurs à 55 %* »<sup>[44]</sup>. Mais de tels constats, qui sont bien réels et étayés par différentes études (Vacheret, 2010), n'ont pas la prétention statistique de reposer sur des échantillons représentatifs de la consommation des ménages.

Or les études sur les prix conduites par l'INSEE incluent également les loyers, les assurances ou encore les tarifs des services publics... et le résultat de cette comparaison est bien moins spectaculaire. Ainsi, des premiers travaux, extrapolant l'étude conduite

---

[44] Citation tirée d'une note d'Alain Plaisir figurant sur le site de l'UGTG, dans laquelle il commente le rapport de l'Autorité de la concurrence ([http://ugtg.org/article\\_1088.html](http://ugtg.org/article_1088.html)).

par l'INSEE en 1992 montrent dès l'année 2009, alors que la comparaison spatiale n'avait pas encore été réalisée, que la différence synthétique des prix se situerait probablement autour de 10 %.

L'INSEE sait donc que la diffusion de ce travail sera très délicate et qu'elle suscitera des réactions négatives, en particulier de la part des syndicats. L'Institut doit donc faire preuve d'une grande pédagogie et fournir d'amples explications au moment de la présentation des résultats. La question méthodologique n'est pas la seule susceptible de rendre la publication de la comparaison problématique. Historiquement, ces études de comparaison spatiale ont souvent été liées à des remises en cause des sur-rémunérations accordées aux fonctionnaires (pour des précisions sur les sur-rémunérations des fonctionnaires, voir l'annexe 6), et ont été très sensibles politiquement<sup>[45]</sup>.

De fait, l'étude de l'INSEE, sortie à l'été 2010, non seulement échoue à clarifier le débat, mais l'enchaînement, de la préparation à sa sortie, est un véritable fiasco. La séquence, qui mérite d'être précisée, est la suivante :

- tout d'abord, l'étude, entreprise au sein de la Direction générale, est menée sans que prime le souci de rendre le travail réellement pédagogique et convaincant. La méthode répondant le mieux aux revendications (c'est-à-dire une analyse des différentiels de pouvoir d'achat) n'est finalement pas adoptée<sup>[46]</sup>. Pourtant, la réalisation de la comparaison spatiale, dont la demande a été initiée en 2009, avait été repoussée à 2010 pour pouvoir prendre le temps d'une analyse aussi approfondie que possible. Mais en définitive, les calculs, réalisés uniquement à partir des relevés de prix, procèdent d'une méthodologie à la fois obscure pour les profanes et contestable pour les spécialistes<sup>[47]</sup>. L'étude finale est peu lisible. Courte et développant peu l'analyse, elle met surtout en avant l'indicateur synthétique d'une quinzaine de pour cent. En conséquence, en prévision de la publication, le service de l'INSEE doit prévoir de fournir des explications très claires afin d'orienter les lecteurs, et d'explicitier les écueils interprétatifs à éviter. Ce que le Service a pris le soin de faire, en préparant attentivement la conférence de presse qui est prévue au moment de la sortie, en juillet 2010.

---

[45] L'île de la Réunion a par exemple connu des émeutes en 1997 lorsqu'il a été question de réaligner le niveau des sur-rémunérations sur un écart des prix mesuré par des données de l'INSEE.

[46] Il aurait fallu pour cela conduire une véritable comparaison utilisant des méthodes de parités de pouvoir d'achat, ce qui n'a pas été fait.

[47] Il s'agit d'un indice de Fisher, soit une technique purement statistique correspondant à un calcul sophistiqué de moyenne, mais qui n'a pas pour autant la base conceptuelle d'une comparaison de parités de pouvoir d'achat.

- cependant, juste avant sa publication, des pressions de plusieurs administrations interviennent, d'abord au niveau local, puis à Paris, pour demander à l'INSEE d'annuler la conférence de presse prévue ; le ministère de l'Outre-mer et la Préfecture souhaitent en effet à ce moment-là que les résultats ne soient l'objet d'aucune médiatisation. La publication de l'étude coïncide avec le « dégel » des prix de l'essence, et l'on craint qu'elle ne mette le feu aux poudres à ce moment précis, certes politiquement délicat ; la conférence est donc d'abord reportée, puis carrément annulée, la décision étant prise sans associer les Services régionaux et les Directions Antilles-Guyane et de la Réunion.
- en l'absence de conférence de presse, l'étude n'a donc pas pu faire l'objet des explications qui permettent au public d'en tirer les éléments intéressants. De tels éléments existent pourtant bel et bien. L'étude montre par exemple l'accroissement inquiétant de l'écart de prix depuis 10 ans, et le renchérissement des prix alimentaires. Mais malgré ces constats qu'elle apporte au débat, elle passe totalement inaperçue lors de sa publication en juillet 2010, faisant tout juste l'objet d'articles de quelques journaux, notamment métropolitains. L'un des travaux théoriquement les plus attendus depuis la crise sociale sort donc dans la plus totale indifférence sur la scène guadeloupéenne.
- à partir de mi-août 2010, d'une manière restée encore assez mystérieuse, le travail de l'INSEE génère pourtant soudainement une tempête de polémiques, et ce sur la base d'interprétations totalement erronées qui ramènent le débat sur les sur-rémunérations des fonctionnaires (dont il n'avait jusque-là jamais été question). Une dépêche AFP datée du 9 août sort en effet sur le sujet, et fait le parallèle entre l'écart des prix mesuré par l'étude, soit environ 15 %, et le niveau des sur-rémunérations des fonctionnaires, de 40 %, un parallèle que l'étude ne mentionne pas. Après la sortie de cette dépêche, interviewé sur le sujet par téléphone alors qu'il est au Canada, le président du MEDEF Guadeloupe, Willy Angèle, affirme que la question est bien évidemment légitime et que la question des sur-rémunérations des fonctionnaires devra un jour ou l'autre être réévaluée (*Le Journal de l'Île de La Réunion*, 2010b). Il n'en faut pas plus pour que la polémique enfle. Le président de région, Victorin Lurel, accuse alors l'INSEE de sortir des études « en catimini » pour préparer la remise en cause des acquis sociaux, accusant implicitement l'Institut national d'être téléguidé pour agir ainsi. Suivent de nombreuses réactions pour ou contre les sur-rémunérations, qui ne sont pourtant en rien au centre du sujet. Certaines réactions sont d'ailleurs assez étonnantes : en Martinique, le Parti communiste vient au secours du service de l'INSEE pour expliquer l'inanité de ces

jeux politiques. Ainsi, évoquant une dépêche « politiquement orientée de l'agence France-press (AFP) » dans un communiqué du 17 août 2010, Georges Erichot, secrétaire général du PCM, appelle à la vigilance face à « une grossière manipulation » visant à justifier « une nouvelle offensive réactionnaire » contre les politiques sociales.

En réalité, la polémique naît d'une part de l'incompréhension de la méthodologie et du manque d'explications sur l'étude, et d'autre part de l'existence d'une question latente, celle de la sur-rémunération, qui n'attend qu'un prétexte pour resurgir au cœur des débats. Le chiffre se voit subtiliser sa vertu descriptive, entièrement oubliée dans un débat qui ne la mobilise, pour ainsi dire, plus du tout. Différentes querelles et imaginaires, comme celui du « largage »<sup>[48]</sup>, trouvent en revanche un réceptacle. Et loin de pacifier, l'objet statistique, point d'orgue de la « politique de transparence », est transformé en un support d'affrontement sur la scène publique. Ici encore, un chiffre et les procédures qui l'entourent deviennent le support de rapports de pouvoir. Mais cette fois, il s'agit de l'un des travaux statistiques officiels, et au cœur de la politique de transparence, et non plus d'une étape de la négociation. A travers cet exemple, la « politique de transparence » au concret paraît clairement enchâssée dans les rapports de pouvoir.

### 2.3.2. Empilements d'expertises

Le second axe que nous souhaitons mettre en valeur pour apprécier la mise en œuvre de la « politique de transparence » est livré par les analyses des prix des carburants, qui sont à l'origine de la crise de 2009. Après une multiplication d'opérations d'analyse et d'audit, les prix du carburant continuent d'être l'objet de contestations virulentes. La production des différentes expertises ayant émané d'organismes divers induit certes une connaissance toujours plus approfondie, mais également une complexification permanente du problème. L'expertise économique et financière échoue alors à mettre en avant un constat qui permette de trancher entre les différentes opinions et de mettre fin au conflit.

#### Multiplication d'expertises et de constats partiels

Les expertises se multiplient sur la question des carburants, disséquant les mécanismes de formation des prix selon des perspectives diverses. Un premier rapport, produit par

---

[48] Schématiquement, le « largage » fait référence à l'idée que l'État souhaiterait se séparer des départements d'Outre-mer par souci d'économie budgétaire. Cette vision renvoie donc à la problématique du traitement inégal de l'Outre-mer (Zander, 2006).

L'Inspection générale des finances (IGF) début 2009, se prononce sur la régularité et la transparence des mécanismes de détermination des prix administrés. Ceux-ci sont calculés en appliquant une formule, évoquée plus haut, prenant en compte les coûts et la rémunération de la SARA<sup>[49]</sup>. Évaluant l'application de la formule qui en est faite, le rapport de l'IGF, publié au mois de mars, confirme l'intégrité du travail des fonctionnaires un temps mise en doute. Celui-ci pensait en effet qu'il devait y avoir des manquements administratifs, puisque les prix de vente ne suivaient pas les cours internationaux. Outre cette réhabilitation de l'intégrité des services de la DGCCRF, le rapport fait le constat des multiples insuffisances de la formule en matière de prise en compte des coûts réels de la SARA, et conseille d'opérer une révision immédiate. Ce premier rapport est donc équilibré : il montre que la méthode de calcul est à réviser, et que les sources de la protestation sont légitimes, mais lève aussi le doute sur le travail administratif, qui ne semble pas « collusif » avec la SARA.

Le rapport de l'Autorité de la concurrence, diffusé en juillet 2009, est quelque peu décalé par rapport à ce travail : il cible essentiellement la structure des marchés et les pratiques concurrentielles, évoquant les possibilités de libéralisation des différents segments de la filière pétrolière et leurs inconvénients, thème qui n'est pas réellement traité par le rapport de l'IGF, centré sur les prix administrés. Ce deuxième rapport démontre la réalité du manque de concurrence dans la filière des hydrocarbures, et donc la réalité de l'existence d'une problématique de prix.

Ces travaux, qui vont loin dans le dévoilement et l'audit des pratiques de gestion des carburants, font écho aux rapports dits « Brissac » et « Payen », nommés ainsi d'après le nom de leurs auteurs respectifs. Ces deux rapports ont été produits grâce aux travaux d'investigation de personnes extérieures à l'administration, respectivement issues de la CGT et du MEDEF, qui mettent leurs connaissances au service de leurs propres « revendications catégorielles ». Les deux rapports, publiés dans le cadre du Conseil économique et social régional (CESR), dont les deux auteurs étaient membres, sont très informés et portent des critiques très précises. Ils adoptent un style moins administratif et juridique que les rapports de l'IGF et de l'Autorité de la concurrence et se situent plus dans des logiques de dévoilement et de dénonciation que d'« audit » (bien qu'ils empruntent de nombreux raisonnements et méthodes à l'audit). Le rapport Payen dévoile des surcoûts jugés illégitimes et soutient que la « formule » est arbitraire et opaque, et que celle-ci permet à la SARA de réaliser des profits non justifiés. Il

---

[49] Société anonyme de raffinerie des Antilles, filiale de Total qui gère le monopole de l'approvisionnement dans les départements français d'Amérique.

dévoile aussi le rôle d'autres acteurs, notamment les collectivités locales, qui touchent des taxes sur l'importation des carburants déconnectées des prix réels (application du prix normal d'importation [PNI] pour le calcul de l'octroi de mer). D'autres intérêts, à l'instar des collectivités, poussent donc à conserver la *statu quo* sur la méthode de détermination des prix. Il dénonce en outre le fait que les Antilles soient dépendantes de la raffinerie la plus chère de France, suggérant des solutions comme la libéralisation pure et simple de l'importation des carburants. Selon le rapport, une telle solution permettrait de retrancher un tiers du prix environ. Le rapport Brissac a pour sa part un impact important car il révèle plusieurs pratiques peu claires de la part de la SARA : il avance notamment que certaines quantités de carburant sont importées depuis des zones hors UE (donc à des tarifs moins élevés) sans être déclarées comme telles<sup>[50]</sup> ; il met également en lumière des incertitudes sur les méthodes de comptabilisation des quantités vendues, certains procédés permettant de surestimer les ventes (notamment en n'appliquant pas les formules prenant en compte des facteurs de dilatation du pétrole avec la chaleur). Le rapport achève donc de semer le doute sur les pratiques de la SARA.

Au final, chaque rapport adopte sa propre perspective et formule ses propres remarques et préconisations et, paradoxalement, celles-ci ne se répondent que très imparfaitement. Par exemple, le rapport de l'Autorité de la concurrence se prononce sur les possibilités de libéralisation, notamment au niveau de la distribution, mais ce point n'est qu'effleuré par l'IGF. Il formule donc lors un avis qui n'a pas réellement de contrepoint. Quant aux accusations des rapports Payen et Brissac, elles sont simplement réfutées par la SARA, mais aucun audit en bonne et due forme ne vient trancher de manière définitive les points qu'ils soulèvent. Le rapport Payen est décrié par l'administration, accusé d'être tendancieux car il recommande des solutions d'importation pure qui nécessitent de rompre avec les réglementations en vigueur. Même s'il pose une question pertinente, il présente des « *solutions miracles* » jugées irréalistes. Ajoutant à l'imbroglio des constats et des recommandations, un rapport - celui de l'ANACT<sup>[51]</sup>, de 2010 - s'est vu plus récemment fixer l'objectif de mettre à plat les différentes options pour réformer le secteur des carburants, et de clarifier les différentes pistes possibles. Pourtant, à force de clarification, ce rapport reste à un

---

[50] Les provenances des importations auraient été « confondues » car les noms des lieux avaient des consonances proches : sur les connaissances, « Sainte-Luce » (Martinique) était indiqué et non « Sainte-Lucie », (en anglais, Saint Lucia, État insulaire des Antilles membre du Commonwealth), les droits de douane n'étant par conséquent pas appliqués (Brissac, 2009).

[51] Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

niveau de généralité tel qu'il ne répond plus aux diverses interpellations, et se contente de donner des conseils généraux quant à la politique d'approvisionnement, profitant de nouvelles recommandations qui s'additionnent aux précédentes.

Au final, si les rapports se répondent, chacun a son orientation propre et ne prend pas en compte la totalité des constats effectués par le rapport précédent. De la sorte, les travaux constituent des puzzles dont les bords ne se recourent jamais réellement. Il y a en cela une dimension d'inflation bureaucratique intrinsèque à ces suites d'expertises et on est bien dans une « *fièvre de la transparence* » (RHMC, 2008), dont il reste à saisir les conséquences.

### La mise en place d'une réforme mal accueillie

*In fine*, la succession d'expertises n'est pas en mesure de mettre fin au conflit. Le dégel des prix à l'été 2010 crée par exemple un tollé général. Le gel des prix du carburant a été appliqué de décembre 2008 à juillet 2010. Comme il revient très cher à l'État<sup>[52]</sup>, la normalisation est entamée mi-2010 en tentant d'appliquer une nouvelle formule de calcul des prix. Cette nouvelle formule, élaborée par l'IGF, se veut plus transparente et avantageuse pour les consommateurs, et tient compte des différentes expertises qui ont été conduites. Elle permet de gagner plus de 10 centimes par litre<sup>[53]</sup> par rapport à l'ancienne. La mesure est néanmoins unanimement considérée comme illégale par les membres de l'Observatoire des prix, la nouvelle formule n'ayant pas encore été adoptée officiellement (un décret devait pour cela abroger celui qui était encore en vigueur, datant de 2003). Les membres de l'Observatoire des prix estiment avoir été mis devant le fait accompli par l'État, et subir une décision discrétionnaire. Leurs protestations n'empêchent pourtant pas l'adoption des nouvelles modalités de fixation des prix.

L'expertise permet ici de dévoiler certaines pratiques et de conduire à leur révision, mais elle ne met pas fin aux oppositions et elle met même évidence le caractère discrétionnaire de la décision étatique<sup>[54]</sup>. Dans un apparent paradoxe, la politique de transparence déplace les lieux de l'affrontement en même temps qu'elle a fait avancer la logique de dévoilement.

---

[52] L'État obligeant la SARA à vendre à perte, celle-ci adressait mensuellement des menaces de poursuite au ministère des Finances, et l'obligeait ainsi à rembourser le manque à gagner, soit plusieurs millions d'euros par an.

[53] Entretien, octobre 2010.

[54] Sur le lien entre décision discrétionnaire, usage des chiffres et légitimité des décisions, les travaux de Wendy Espeland ou de Theodore Porter sont particulièrement éclairants (Espeland, 1998 ; Porter, 1995)

### 2.3.3. Au bilan : les paradoxes de la politique de transparence

Les deux exemples précédents indiquent toute l'ambivalence des politiques volontaristes en matière de transparence, et donnent des pistes pour interpréter d'autres cas, que nous ne pouvons développer ici de manière aussi détaillée. Sans nous y attarder, nous pouvons par exemple citer :

- le cas du suivi du « chariot type »<sup>[55]</sup> par la DGCCRF qui a été, comme la comparaison spatiale, une cause de rétention d'information de la part de l'administration, celle-ci craignant que la divulgation d'informations sur des hausses de prix ne soit la cause de troubles sociaux. Le chariot type, qui devait être publié tous les quinze jours, n'a plus été diffusé à compter de décembre 2009<sup>[56]</sup>. Cette disposition, qui était centrale dans la politique de transparence et faisait partie des accords du 4 mars 2009 et des engagements pris lors des États généraux et du CIOM, a été ignorée et activement « censurée » (ce qui fait écho à la comparaison spatiale décrite plus haut). Ce cas est d'autant plus intéressant que, paradoxalement, dans une certaine « *anarchie bureaucratique* » (Blum *et al.*, 2003), le dispositif de suivi des prix s'est pourtant pérennisé, le « chariot type » étant toujours régulièrement et attentivement suivi par la DGCCRF depuis la crise, sans être pour autant publié. Celle-ci a donc renforcé ses dispositifs de surveillance et de transparence... en interne !

- un autre pilier de la politique de transparence est resté dans un statut très ambivalent : les études approfondies sur la formation des prix et les audits de concurrence promis par la DGCCRF, censés servir de base pour enquêter sur d'éventuelles pratiques illicites dans divers secteurs économiques. Ils devaient être menés par des brigades de contrôles de prix, mais n'ont été que rarement mentionnés depuis la signature du protocole du 4 mars, ce qui laisserait à penser que la mise en œuvre de la « *politique de transparence* » n'est pas effective. Pourtant, les brigades en question ont bien été mises en place<sup>[57]</sup>, et il nous a été confirmé que les études sont en cours, bien que non achevées. Ces travaux se déroulent discrètement, le public n'en est pas informé et les acteurs politiques ne les citent jamais. Pourtant, il n'est pas impossible que ces études changent à terme réellement la donne quant à la cause du conflit social : si elles

[55] Le « chariot type » doit permettre d'effectuer le suivi des prix d'une cinquantaine de produits de la grande distribution parmi les plus consommés. Il distingue notamment les produits de marque, les « premiers prix » et, enfin, les produits de « marque de distributeur ». Le « chariot type » est explicitement évoqué dans l'accord de fin de conflit. Voir l'annexe 2.

[56] Voir la page dédiée à l'observatoire des prix sur le site Internet de la Préfecture de Basse-Terre. [http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/sections/les\\_actions\\_de\\_l\\_eta/economie?id=chariot\\_type](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/sections/les_actions_de_l_eta/economie?id=chariot_type)

[57] Sous le nom de groupes d'intervention régionaux (GIR) ; voir aussi l'annexe 4.

débouchent sur des sanctions, parce que les pratiques illicites étaient avérées, l'impression de *statu quo* et d'inaction de l'État serait sans doute amoindrie. Mais la DGCCRF ne communique pas aisément sur de tels dossiers, au risque de laisser le public dans le doute.

Ces différents constats mènent selon nous à trois principales conclusions :

- la première confirme une fièvre de la transparence, mais cette dernière se perd dans un certain flou bureaucratique ; les travaux se multiplient, se chevauchent, s'agencent en étant inégalement utilisés, parfois en remplissant leurs objectifs initiaux, parfois non ;
- malgré l'impression d'apathie de l'État et d'absence de mise en œuvre des engagements, le constat ne peut être tranché : les instruments de la transparence ont été mis en œuvre, parfois même avec zèle, mais sans aboutir à ce qui était attendu, et sans que les résultats ne soient toujours communiqués (ce qui est un peu paradoxal pour une politique de transparence...) ;
- les dispositifs quantitatifs ont été utilisés dans les rapports de pouvoir, en même temps qu'ils ont généré de nouveaux enjeux. Autrement dit, la transparence participe d'une reformulation des rapports de pouvoir et de la production du politique.

La question est alors de trouver des moyens de comprendre ces redéploiements des rapports de pouvoir, en se demandant notamment comment comprendre la notion de « rupture », ou celle de la « déception ». Nous allons nous interroger sur ce point dans la dernière partie de cette étude.

# Troisième partie



# 3. Le langage de la transparence dans la trajectoire politique guadeloupéenne

Comment apprécier les évolutions des pratiques de pouvoir issues de la mise en œuvre d'une « *politique de transparence* » ? L'usage du chiffre et la transparence sont à l'origine de nouvelles manières d'agir des acteurs ; ils sont repris dans des dispositifs de pouvoir et alimentent des clivages politiques et sociaux ; ils créent aussi de nouveaux répertoires et imaginaires. Pour reprendre un terme issu de l'approche de Michel Foucault, ils constituent de nouvelles formes de « *subjectivation* ».

## 3.1. La politique volontariste de transparence, une fiction ?

Pour le saisir, il convient de s'arrêter en premier lieu sur une question d'ordre conceptuel. Il peut en effet ressortir des arguments présentés jusqu'à maintenant une impression paradoxale : les usages des dispositifs ne cessent d'être présentés comme décalés, s'insérant dans des réalités multiples et hybrides, et pourtant on continue d'évoquer une « *réponse volontariste* » aux revendications de lutte contre la vie chère et de transparence, ou encore une « *politique de transparence* » supposée former un tout cohérent. En réalité, il est utile de remettre en cause un tel schéma de pensée. Un examen plus fin révèle en effet que les dispositifs constitutifs d'une « *politique de transparence* » forment un *patchwork* de dynamiques multiples, regroupées sous la bannière de la lutte contre la vie chère d'une manière assez contingente. Trois constats peuvent le montrer.

### 3.1.1. Premier constat : les revendications sur la vie chère sont le produit de circonstances contingentes

Le premier constat concerne la place accordée au pouvoir d'achat au sein des revendications sociales en Guadeloupe, et son caractère prioritaire sur la scène sociale de l'île. La « *mise sur agenda* » de la question du pouvoir d'achat semble en effet

avoir résulté d'un processus en partie contingent, et non d'une longue préparation. Il est en effet rarement rappelé que le LKP a largement improvisé sa stratégie, échafaudée au fil de la mobilisation et non au terme d'un plan bien établi<sup>[58]</sup>. À l'inverse de ce qu'a écrit Yves Jégo, la plateforme n'a pas été peaufinée pendant des mois avant le mouvement. Son élaboration a été décidée le 5 décembre 2008, soit un mois et demi avant le début de la grève<sup>[59]</sup>. La revendication des 200 euros aurait été suggérée par la CGTG, tandis que la revendication sur la vie chère aurait été le fait de la CTU et d'Alain Plaisir, l'« économiste » du collectif, et ce dans le but d'en faire une « mesure d'appel »<sup>[60]</sup> du mouvement, visant à fournir un mot d'ordre mobilisateur à l'aide duquel rallier un large public.<sup>[61]</sup> Cependant, pratiquement tous les analystes s'accordent pour considérer que l'obtention de mesures sur le pouvoir d'achat, bien que sur le devant de la scène, n'a en réalité jamais représenté une attente centrale à l'égard du mouvement de 2009, pas plus que l'obtention de la prime de 200 euros<sup>[62]</sup>. Aussi, les prix ont pris de l'importance dans le débat de manière assez contingente. Ceci peut sûrement aider à comprendre comment il est possible, alors que les chiffres et les travaux économiques sont aujourd'hui omniprésents sur la scène politique, que la statistique, et plus généralement les démarches d'analyse, n'intéressent que peu de monde, ce que tous les acteurs s'accordent à dire. Au final, la politique de transparence sur les prix est arrivée sur le devant de la scène sans pour autant être réellement une priorité.

### 3.1.2. Deuxième constat : la crise de 2009 s'est parfois opposée au développement de l'information sur les prix

Le deuxième constat a trait aux composantes mêmes de la politique de transparence. En descendant au niveau des dispositifs techniques, il apparaît en effet que l'idée univoque d'un « impératif de transparence » est largement insuffisante pour expliquer les actions mises en œuvre à compter de 2009. Le cas de l'Observatoire des prix et des revenus est éloquent à cet égard. Il confirme que la crise a poussé à maintes reprises l'administration à des mesures de rétention d'informations sur les prix. Par ailleurs, il

---

[58] Entretien, Pointe-à-Pitre, novembre 2010.

[59] Entretien, Pointe-à-Pitre, novembre 2010.

[60] Nous reprenons cette expression à Julien Mérior (communication personnelle, Pointe-à-Pitre, novembre 2010).

[61] La « Centrale » aurait d'ailleurs été à l'origine d'environ 30 % des revendications, ce qui ne reflète d'ailleurs pas l'importance réelle de ce syndicat dans le collectif LKP, largement porté par l'UGTG.

[62] C'est vrai des différents observateurs que nous avons souvent cités ici : Réno, Larcher, Daniel, Mérior, Constant.

rappelle que les composantes de la politique de transparence étaient en réalité bien souvent antérieures à la crise. Il est en effet très rarement rappelé<sup>[63]</sup> que l'Observatoire avait démarré ses activités avant la crise, et qu'il était en train de prendre de l'ampleur fin 2008. Et paradoxalement, ce dernier a précisément été en sommeil depuis 2009, soit juste au moment où il devait contribuer au dialogue social. Il faut dire que la tâche centrale de l'Observatoire devait tourner autour de l'analyse du « *chariot type* », alors que la publication de ce dernier a été interrompue à compter de décembre 2009 par crainte des réactions du public face à des hausses de prix. Depuis le printemps 2009, l'Observatoire ne s'est alors plus réuni qu'une seule fois, en juillet 2010, pour valider le dégel des prix de l'essence, l'État étant alors accusé de vouloir instrumentaliser la structure. On peut donc considérer que le développement de l'Observatoire des prix, instrument central de la « *politique de transparence* », a bien été bloqué du fait de la crise, parce que l'information économique était devenue plus sensible qu'auparavant.

### 3.1.3. Troisième constat : la crise n'a pas toujours favorisé l'effort de compréhension de la formation des prix

Enfin, le constat d'une « *politique de transparence* » enchâssée dans des dynamiques plus larges peut être confirmé par la question de l'évaluation de l'octroi de mer et des sur-rémunérations des fonctionnaires. Les deux dossiers constituent à la fois des questions sensibles pour l'opinion, des facteurs déterminants pour le niveau des prix, et enfin des sources majeures d'opacité des politiques économiques et sociales, leur complexité rendant très périlleuse leur évaluation. Il est intéressant de rappeler le lien entre les politiques de transparence sur les prix et ces piliers des politiques dans l'Outre-mer (pour des précisions sur l'octroi de mer et les sur-rémunérations, voir l'annexe 6).

La gestion de ces dossiers est restée assez timorée après 2009. Le rapport Doligé Larcher, commandité par le Sénat, considérait comme prioritaire de procéder à leur évaluation<sup>[64]</sup>. Mais, si l'engagement à entreprendre une évaluation de l'octroi de mer est pris par le Conseil Interministériel de l'Outre-mer, la question des sur-rémunérations reste, elle, taboue. On peut penser que la raison de ces positions ne se réfère pas à la

[63] Nous utilisons la formule « très rarement », car c'est ainsi qu'il nous a été présenté par un interlocuteur, entretiens Basse-Terre, novembre 2010.

[64] Ce fut aussi le cas de plusieurs rapports ayant servi de base aux grandes politiques mises en œuvre dans les années 2000 (Loi d'orientation sur l'outre-mer - LOOM ; Loi Girardin). L'incapacité à mesurer les conséquences de l'action publique dans les DOM est régulièrement dénoncée depuis plus de dix ans (Fragonard *et al.*, 1999 ; Mosse, 1999).

question de la transparence. L'octroi de mer est en effet actuellement sur la sellette dans la mesure où la fin des dérogations dont il bénéficie au niveau européen, qui viennent à expiration en 2014, le remettent en cause à très court terme. La mise à plat de la fiscalité est donc une préoccupation majeure. Les sur-rémunérations sont pour leur part dans le *statu quo*. Si l'imaginaire du « largage » plane sur le débat et que celui-ci effraie, l'impasse peut néanmoins sembler paradoxale, car pratiquement tous nos interlocuteurs s'accordent sur le fait que la question pourrait être évoquée, pour peu que le débat soit bien amené, ce qui aurait pu être le cas. Mais la question ne semblait pas prioritaire, bien que déterminante pour les prix.

Aussi, sur ces deux dossiers épineux, il est intéressant de voir comment le jugement quant à leur « auditabilité » (Power, 2005) se met en place. Les décisions ne semblent pas avoir été guidées par la volonté de « transparence » ou même de revalorisation du pouvoir d'achat.

### 3.1.4. *La transparence, une « valeur » autant qu'une question économique ?*

Ces trois constats montrent que, contrairement aux évidences, le fait que la transparence et la question de la vie chère se sont imposées dans le dialogue social n'était pas inéluctable. En revanche, les conditions étaient réunies pour que la transparence soit le réceptacle des rapports politiques et de pouvoir.

En creux, ces réflexions sont très importantes car elles rappellent que, plus que comme un ensemble technique clairement défini et mis en œuvre en réponse à un « besoin » bien déterminé, la transparence doit être comprise comme une « valeur » ou un « répertoire politique ».

## 3.2. Une transparence qui facilite l'émergence de nouveaux sujets politiques

Mais comment alors expliquer le rôle de la transparence, et les changements que son usage produit ? La position que nous défendons ici est la suivante : en générant les objets permettant de forger les représentations de la réalité économique et sociale, et en structurant les compréhensions de l'économie, la revendication de transparence oriente les conduites des acteurs sociaux. Mais l'expertise échouant à fournir des constats indiscutables, la question des prix est, comme nous allons le voir, très ambivalente. La transparence génère donc des compréhensions éclatées de l'économie.

Plus qu'un facteur de consensus, elle contribue à l'émergence d'un nouveau langage qui structure les rapports de pouvoir, crée les conditions de compréhensions communes, mais constitue également la matrice de clivages dans la société. Par ce biais, elle contribue à faire naître des « sujets politiques » guadeloupéens.

### 3.2.1. Les limites de la notion de *pwofitasyon*

Pour mettre en valeur l'ambivalence des constats sur la formation des prix, nous revenons d'abord à la question des prix des produits de première nécessité. Nous avons déjà évoqué plus haut ces moments particulièrement intenses où les grands patrons négocient les prix avec les syndicats. Il est intéressant de revenir sur un événement qui paraît emblématique de la manière dont la notion de *pwofitasyon* opère : durant les négociations avec les enseignes de la distribution qui se déroulent entre mars et mai 2009, le LKP découvre petit à petit que le secteur de la distribution dispose de peu de marges de manœuvre, et bien moins que les responsables syndicaux ne le croyaient. Bien que fins connaisseurs du système, les syndicats réalisent en effet que la grande distribution, largement mise sur la sellette comme symbole même de la *pwofitasyon*, était elle-même soumise à d'importantes contraintes sur les coûts et que la marge de commerce leur échappait largement. Selon les dires même de membres du LKP, c'est réellement à ce moment de la négociation que l'importance des intermédiaires importateurs et grossistes dans la constitution des marges apparaît clairement sur le devant de la scène (voir la décomposition des prix présentée dans l'encadré 5). Jusque-là, la constatation des faillites et retraits des enseignes, fréquents sur le marché antillais de la distribution, laissaient certes penser que le marché n'était pas toujours profitable, mais la structure du secteur de la distribution n'avait en fait jamais été analysée dans son ensemble (Vacheret, 2010). Or, si les problématiques de surcoûts liés aux taxes et aux transports, aux monopoles, ou les questions de marge, avaient été bien identifiées (comme en témoignent les travaux de l'Observatoire des prix de 2008), la problématique pourtant majeure de la multiplicité des intervenants et du partage des « marges brutes » en une myriade d'acteurs (des distributeurs aux importateurs en passant par les opérateurs intervenant dans les chaînes logistiques, le stockage, etc.) n'avait pas été bien prise en compte (Favorinus, 2009). Pourtant, ce sont bien ces « marges brutes », comprises à tort comme étant entièrement captées par les distributeurs, qui justifiaient le diagnostic de la *pwofitasyon*.<sup>[65]</sup> Durant la

---

[65] C'est aussi ce qu'explique le rapport de l'atelier "prix" des États généraux : les marges de distribution ont souvent été largement surestimées en oubliant nombre d'intermédiaires, et elles ont été confondues avec des bénéfices nets (Diman-Anténor, 2009). Voir encadré 5.

négociation, ayant pris conscience du rôle central des importateurs, le LKP a donc un temps envisagé de convoquer ces derniers pour faire baisser leurs marges. Mais cette option paraît rapidement inenvisageable : ils sont très nombreux et dispersés, puisque plus de 300 entreprises ont été dénombrées par les équipes du LKP<sup>[66]</sup>. Les négociations sur les produits de première nécessité sont donc stoppées devant cet obstacle, la baisse significative des prix étant plus ou moins impossible à obtenir.

Le résultat de ces négociations est donc très ambivalent, car la victoire symbolique obtenue en faisant baisser les prix et en négociant avec ces puissants patrons a également débouché sur la remise en cause de la pertinence de la notion même de *profitasyon*. Une logique de dévoilement a bien opéré, mais elle n'a pas eu les conséquences espérées : l'action par le chiffre conduite par les syndicats pour révéler les marges commerciales a contribué à mettre en lumière une composante auparavant non identifiée de la formation des prix, mais cette découverte annonce l'impossibilité de faire baisser les prix de manière significative.

### Encadré 5 *Extraits du rapport de l'Atelier 1 des Etats généraux sur la formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat*

D'un simple point de vue analytique, les prix à la consommation en Guadeloupe peuvent se diviser en 7 composantes :

- prix rendu port d'embarquement (aide d'Etat N 199/2007-France) ;
- montant du transport maritime (assurances, frais de manutention et de stockage, port de départ + port de destination) ;
- droits et taxe recouverts par le service des douanes ;
- frais de transitaire ;
- frais de transport intérieur ;
- prix du gros ;
- prix de détail.

*[...] « le problème de la marge a été abordé d'une façon globale, ce qui a fait croire qu'une marge de 30 % voulait dire un bénéfice de 30 %, alors qu'il fallait faire la distinction entre les frais fixes, les frais généraux et la marge nette de l'entreprise. Cet aspect du problème a été analysé lors des négociations menées par l'État et la région Guadeloupe entre : les enseignes de grande distribution Carrefour, Champion Cora, Match, Ecomax, Super U, Leader Price ;*

*[...] les importateurs ; les associations et syndicats regroupés au sein du LKP. »*

[66] Entretien, Basse-Terre, novembre 2010.

### 3.2.2. Au-delà de la *pwofitasyon*, des dilemmes économiques et sociaux

On peut probablement considérer ce moment comme un tournant dans le débat sur « *la vie chère* » et *a fortiori* dans la mise en avant de la transparence : la notion même de *pwofitasyon* se voit remise en question dans sa formulation précédente, qui pensait connaître les lieux de captation des profits. Une incertitude sur l'existence et la nature exacte de pratiques abusives, et du coup sur la possibilité d'obtenir les baisses de prix annoncées, émerge à ce moment-là, et la radicalité du discours de la *pwofitasyon* va donc s'amoinrir. Le débat et le discours sur la formation des prix et des marges vont alors intégrer de nouveaux éléments et se complexifier :

- la question de l'organisation des filières de distribution va en particulier ouvrir un nouveau débat important, avec la reconnaissance de la multiplicité des intervenants et les interrogations sur les différentes organisations économiques possibles. Des rapports comme ceux de l'Autorité de la concurrence (Autorité de la concurrence, 2010), ou encore le rapport de l'atelier « prix » des Etats généraux ont vulgarisé ces questions et servi de base aux débats. La question de savoir si l'intervention d'intermédiaires locaux se justifiait ou non s'est posée. La structure du marché a été mise en cause, en ce qu'elle crée des positions dominantes et de nombreuses sources de rentes potentiellement très contestables. Face à cette situation, des réponses innovantes ont été proposées : certains commerçants indépendants se sont regroupés, par exemple, pour essayer de constituer des coopératives d'importation afin de contourner les filières d'approvisionnement oligopolistiques. Des réflexions ont été conduites sur les moyens concrets d'améliorer les chaînes logistiques ou de diminuer les frais de transport (par exemple par la création de *hubs* portuaires), à l'image des recommandations formulées au sein des Etats généraux (voir l'Annexe 1 sur les mesures proposées sur les prix et le pouvoir d'achat) ;
- un autre point fondamental, également apparu au grand jour à la suite des débats de 2009, est la question de la prise en compte dans l'analyse des prix de ce que l'on appelle souvent le « *coût social* ». L'exemple le plus flagrant concerne la question de l'emploi : les dépenses en personnel sont apparues comme représentant une composante déterminante des coûts dans de nombreux secteurs qui pratiquent des prix jugés abusifs. Ainsi, dans le secteur pétrolier, la préservation de l'emploi des pompistes a été chiffrée à un coût de 8 centimes par litre, soit des sommes presque comparables aux rognages possibles sur les *pwofitasyon* de la SARA. En effet, les stations service guadeloupéennes ont un nombre d'employés très élevé (près de

neuf en moyenne). Il serait possible d'automatiser les pompes, comme partout en métropole, mais cela se ferait aux dépens des emplois. Notons au passage que les pompistes forment un bastion syndical important. Les rémunérations des gérants des stations sont très importantes (plus de 120 000 euros annuels selon l'IGF), créant un intérêt commun entre employés et gérants à ce que la marge de détail soit particulièrement importante (Bolliet, 2009). Dans de nombreux secteurs, cette question du coût social peut être posée : dans le secteur bancaire, par exemple<sup>[67]</sup>, et même chez les importateurs (Autorité de la concurrence, 2010). Il a donc été progressivement demandé aux Guadeloupéens s'ils considéraient légitime de prendre en charge ce « *coût social* » dans leurs consommations.

Les débats liés à la baisse des prix se précisent donc au fil de l'avancée du dialogue social, et sous le coup de la logique de la transparence. Mais les réponses n'en restent pas moins conflictuelles. Aux lectures univoques considérant que la *pwofitasyon* est réelle et généralisée se substitue la perception de réalités économiques et politiques complexes et ambivalentes, sur lesquelles il n'est pas simple de trancher.

### 3.2.3. Répertoires de la vie chère

Devant cette réalité complexe, on trouve diverses compréhensions de la situation économique et différentes lectures des rapports économiques de domination. Ainsi, sur la base de ce que nous avons présenté, il est autant possible de considérer que le système capitaliste protège la *pwofitasyon* et la « *domination coloniale* » – avec la croyance que l'organisation monopolistique est inéluctable<sup>[68]</sup> – qu'il est défendable de penser qu'il n'y a aucun « *problème de prix* » en Guadeloupe, comme le soutient, entre autres, le MEDEF. La question des prix est la source de prises de positions diverses et antagoniques.

Dans une perspective d'économie politique, ceci laisse entrevoir le rôle que joue la transparence : en donnant forme aux compréhensions diverses des acteurs, elle définit leurs référents, leurs manières de se comporter, elle structure leur manière de faire, de dire et d'agir. Elle contribue à forger le sujet, dont les conduites sont orientées, et qui est ainsi « *assujetti* », au sens de Foucault. L'existence d'un débat sur la transparence, et la mobilisation de ses notions dans les pratiques économiques et politiques les plus

---

[67] Entretien, octobre 2010.

[68] Ce qui a été clairement exposé par Alain Plaisir et est plus ou moins partagé par différents courants de la gauche marxiste (Plaisir, 2008).

banales donnent alors corps à la transparence. Celle-ci est au cœur de répertoires et de dispositifs de pouvoir. Or, pour cela, il est bien évident que l'objectif même de la transparence n'a pas besoin d'être atteint : au contraire, en étant ambivalente, en donnant lieu à des compréhensions diverses, la transparence, en permanence recherchée et débattue, mais jamais réalisée, structure les relations sociales et les définit. Elle devient un mode de gouvernement, une « gouvernementalité ». C'est sur cette co-construction entre savoir et pouvoir que nous nous penchons ici, en revenant d'abord sur les répertoires politiques de la formation des prix, avant de donner des exemples de dispositifs qui permettent à ces répertoires de prendre corps.

Différents répertoires politiques émergent du débat sur les prix.

### Il n'y a pas de problème de prix en Guadeloupe !

Il est en effet possible de considérer qu'il n'y pas de « *problème de prix* » en Guadeloupe. Il a été largement démontré que les causes des prix élevés reposaient principalement sur la structure même du marché, et non sur des pratiques illicites. Le cas des carburants et de la SARA l'illustre bien : les prix élevés de l'essence ont d'abord été attribués à des suppositions de pratiques frauduleuses massives de la SARA (*pwofitasyon*) ; certes, de nombreuses petites irrégularités ont été révélées, ainsi qu'un manque de transparence, mais les soupçons de fraude massive ont été levés. Des aberrations sur le système des prix administrés ont été mises en lumière, mais il a été montré que les prix s'expliquaient par des chaînes d'approvisionnement complexes et de multiples causes de surcoûts, et qu'une baisse des prix ne pourrait qu'être faible. En outre, les politiques énergétiques laissent peu de marges de manœuvre, dans la mesure où les capacités des raffineries alentours ne permettent pas de sécuriser l'approvisionnement en zone Caraïbes, ce qui justifie l'emploi de la SARA. Dans de telles conditions, les accusations à l'encontre de la SARA étaient abusives. Il y a malgré tout une « *croyance collective* »<sup>[69]</sup> en l'existence d'abus sur les prix de l'essence, même si celle-ci a été battue en brèche par les rapports d'analyse. Les dirigeants de la SARA auraient, de leur côté, été littéralement « *traumatisés* »<sup>[70]</sup> par les injonctions de l'État et leur mise sous tutelle à compter de septembre 2008, lorsqu'ils ont été obligés de vendre à perte. Actuellement, l'entreprise reçoit d'ailleurs des dédommagements pour ce préjudice, comblant l'immense manque à gagner accumulé durant le gel des

---

[69] C'est ainsi que de nombreuses personnes l'envisagent et l'expression est revenue dans dans les déclarations de plusieurs interlocuteurs. Entretiens en Guadeloupe, octobre-novembre 2010.

[70] Entretien, octobre 2010.

prix. Pour citer l'un de nos interlocuteurs : « *Jégo était certain qu'il allait découvrir le pot aux roses, mais il n'a rien trouvé, il n'y a rien à découvrir sur les prix de l'essence.* » Aussi, la SARA, symbole même de la *pwofitasyon*, tente même de se réhabiliter : elle a récemment fait une campagne pour redorer son image, autour du fait qu'elle avait avant tout commis des « *erreurs de communication* » (France Antilles, 2010b).

Une telle position est à l'image de ce qui peut être affirmé pour d'autres secteurs (distribution, banque ...) : il a pu y avoir des abus çà et là, mais d'une part ces pratiques n'ont jusqu'à maintenant pas pu être prouvées, d'autre part leur impact sur les coûts réels serait absolument marginal. Ce dernier argument est fondamental pour établir le fait qu'« *il n'y a pas de problème de prix* » : si des gains illégitimes sont dénoncés par le LKP, ils ne représentent pas des montants importants. La *pwofitasyon* apparaît donc comme une remise en cause dogmatique du système économique.

Une telle lecture est évidemment utilisée par le MEDEF Guadeloupe pour attaquer le mouvement social et ses revendications : les syndicalistes du LKP chercheraient à nier les évidences.<sup>[71]</sup> Mais le patronat est loin d'être isolé en utilisant les leçons de la transparence dans une telle direction. Le rapport de l'atelier « prix » des Etats généraux, produit par des cadres des administrations peu suspects d'appartenance au MEDEF, va dans le même sens. Usant de postures pédagogiques et expertes, les constats mis en avant dans ce rapport montrent que les causes de surcoût sont d'abord inhérentes à l'organisation de l'économie. Il serait très difficile d'obtenir une diminution des prix. Le rapport dénonce les multiples incompréhensions sur la formation des marges. Il affirme ainsi que : « *si les éléments mis en cause par le public (...) sont effectivement ceux qui rentrent dans la formation des prix, le rôle attribué à certains comme cause de la vie chère paraît très exagéré* » (Diman-Anténor, 2009).

### La réalité de la vie chère et de la *pwofitasyon*

Pourtant, il existe indéniablement un problème de prix et de vie chère en Guadeloupe. Sur la seule question des carburants, les constats sont accablants, confirmés par des sources diverses. De multiples irrégularités ont été pointées, comme par exemple le double compte des taxes pour huiles usagées, dénoncé par les rapports successifs (Bolliet, 2009). Par ailleurs, les profits réalisés par la SARA se chiffrent à plusieurs millions d'euros annuels, ce qui n'est pas légitime, même si une révision à la baisse de

---

[71] Entretien, Pointe-à-Pitre, octobre 2010.

ces profits aurait un impact négligeable sur les prix. Car s'il n'est pas possible de rogner plus de 8 centimes au litre en limitant les surcoûts illégitimes, comme le rappelle le rapport des EGOM, il n'est pas pour autant acceptable que des positions de rente soient réservées à une entreprise privée, en l'absence de tout système de concurrence, comme c'est le cas pour la SARA.

En dehors du secteur pétrolier, les études conduites depuis le mouvement social ont aussi largement accrédité la présomption de prix abusifs et de situations problématiques au regard de la concurrence. De nombreux témoignages dénoncent des positions dominantes dans différents secteurs. En particulier, il a souvent été reporté que des entreprises métropolitaines du secteur agroalimentaire avaient opposé des fins de non-recevoir à des entreprises voulant exporter vers les DOM, faisant prévaloir des exclusivités tout à fait illégales. Bien sûr, ceci n'a jamais pu être prouvé, mais c'est bien ce qui peut être déploré actuellement : bien que les soupçons massifs existent, même lorsque les présomptions sont accablantes, aucune sanction n'est prise par l'État et les dispositions prises par ce dernier pour réguler les positions dominantes sont peu déterminées et floues<sup>[72]</sup>. Des passe-droits existeraient en outre dans le secteur de la distribution. On peut par exemple s'étonner du fait que le groupe GBH (ultra-dominant en Guadeloupe) n'a reçu que des avis négatifs de la part de la Direction de la concurrence pour toutes les extensions de ses grandes surfaces<sup>[73]</sup> en 20 ans, mais que toutes les autorisations lui ont finalement été accordées.

En outre, parmi les barrières à l'entrée fortement soupçonnées par le rapport de l'Autorité de la concurrence de 2009 figure l'accès au foncier, qui empêche les nouveaux arrivants de trouver un terrain où s'installer. De forts soupçons de positions dominantes acquises par le biais d'intégration verticale existent également : les importateurs, représentants de certaines marques, et les groupes possédant certaines enseignes sont parfois les mêmes... Une telle situation a poussé l'Autorité de la concurrence, pourtant peu encline à adhérer aux analyses marxistes, à juger dans son communiqué du 8 septembre 2009 que :

*« Dans les DOM, la petite taille des marchés et leur éloignement des principales sources d'approvisionnement sont des obstacles naturels à l'obtention de prix comparables à ceux observés en métropole. [...] »*

---

[72] Opinion exprimée par plusieurs interlocuteurs issus de l'administration ou d'associations de consommateurs.

[73] D'après des informations fiables obtenues en octobre 2010.

*Cependant, ces spécificités ne suffisent pas à expliquer l'importance des écarts de prix constatés entre la métropole et les DOM pour les produits de grande consommation. Ainsi, selon les relevés effectués sur un échantillon d'environ 75 produits importés de métropole dans les quatre DOM, les écarts de prix en magasin avec la métropole dépassent 55 % pour plus de 50 % des produits échantillonnés, un pourcentage trop élevé pour trouver exclusivement sa source dans les frais de transport et l'octroi de mer. Surtout, l'Autorité identifie dans son avis plusieurs particularités des circuits d'approvisionnement des marchés domiens permettant aux opérateurs de s'abstraire partiellement du jeu concurrentiel, seul capable de faire baisser les prix en faveur du consommateur domien. » (Autorité de la concurrence, 2009)*

Le rapport de l'Autorité de la concurrence a d'ailleurs été perçu comme une victoire importante pour les syndicats. Ainsi, on peut apprécier l'utilisation qui en est faite par le LKP (extrait du texte sur le site de l'UGTG, syndicat qui est l'épine dorsale du LKP) :

*« Ce rapport est véritablement accablant pour la grande distribution et pour les importateurs. Il explique que c'est un secteur où il y a une très forte pwofitasyon. Il explique que les prix y sont en moyenne entre 20 et 60 % supérieurs à la France ; certains allant jusqu'à 100 %. [...] Ce sont des liens coloniaux existant depuis des siècles.[...] Ainsi tel fabricant décidera d'accorder l'exclusivité à tel société en Guadeloupe. [...] De tels liens font que les deux sont gagnants. Le fabricant de France est gagnant car il a un marché captif ; le grossiste importateur est gagnant, car il élimine ainsi la concurrence. Ces pratiques sont illégales et le rapport lui-même le reconnaît, qui parle de réprimer les pratiques anticoncurrentielles. »<sup>[74]</sup>*

De nombreuses combinaisons idéologiques sont donc possibles pour interpréter les chiffres et se positionner par rapport aux soupçons de la pwofitasyon.

Au bilan, la transparence, en mettant à plat les pratiques économiques, donne prise à des lectures éclatées des pratiques économiques. Or, celles-ci servent de base à des dispositifs de pouvoir.

---

[74] Commentaire d'Alain Plaisir en ligne sur le site de l'UGTG ([http://ugtg.org/article\\_1088.htm](http://ugtg.org/article_1088.htm)).

### 3.2.4. Dispositifs de pouvoir

Ces lectures et compréhensions s'insèrent de diverses manières dans les agissements des acteurs et dans la vie sociale et politique guadeloupéenne.

Une anecdote nous semble assez parlante pour montrer le rôle multiforme de la discussion sur la question des prix dans le dialogue social. En octobre 2010, le Conseil économique et social régional se réunit pour préparer une étude prospective en partenariat avec l'INSEE, étude censée effectuer un bilan social et économique de la Guadeloupe et donner des pistes de prospective à l'horizon 2030. Alors que l'étude doit couvrir l'ensemble du champ économique et social, de l'emploi à l'éducation en passant par la démographie et les secteurs de croissance, le débat conduit ce jour-là n'a pu porter que quelques minutes sur ces diverses questions. Très rapidement, en raison de la présence de syndicalistes de différents bords, la discussion dévie sur le fait que la question des prix n'est pas traitée, ce qui est jugé inadmissible par certains. Sont également abordées la question des pratiques bancaires et la légitimité de la répartition des bénéfices des établissements financiers entre la métropole et leurs filiales locales<sup>[75]</sup>. La controverse sur les prix et la répartition des revenus réapparaît comme l'une des seules préoccupations légitimes des Guadeloupéens méritant d'être traitées dans un tel document. Si cette anecdote est intéressante, c'est parce qu'elle indique que le débat sur les prix incarne la problématique légitime par excellence, fut-ce dans une étude de prospective à 30 ans. La réunion que nous relatons a d'ailleurs lieu au sein du Conseil économique et social régional, arène de dialogue social qui regroupe des acteurs sociaux très divers, dont les syndicats, les organisations patronales, et les collectivités territoriales. Les prix deviennent un lieu d'énonciation majeur des échanges sur l'économique et le social.

De manière générale, la question des prix est devenue omniprésente dans l'actualité guadeloupéenne et elle joue un rôle de « signal » dans le débat politique et dans les rapports de force entre acteurs sociaux. Les prix sont considérés comme un déclencheur potentiel de la contestation et ils donnent lieu à de nouvelles pratiques. La meilleure illustration que l'on en ait est constituée par les imaginaires politiques qui resurgissent au moment de la publication des indices de prix, ou des révisions des prix du carburant. La Préfecture prend des mesures et précautions multiples avant les annonces de hausse des prix du carburant, mesures d'ordre quasi-sécuritaire. Elle va

---

[75] L'ensemble du secteur bancaire antillais est désormais d'une manière ou d'une autre adossé aux banques nationales françaises.

jusqu'à tenter de limiter l'accès à l'information statistique sur les prix (comme en juillet 2010), à déployer par précaution toute une stratégie de communication (communiqués de presse, passages à la télévision...), ou même à envisager, comme ce sera le cas désormais, un recours systématique à l'Observatoire des prix (qui retrouvera du service). Il en va de même lorsque que les syndicats menacent de contestations ou de grève à chaque augmentation des prix, ou lorsque la classe politique condamne elle aussi de manière rituelle les hausses indues du carburant, comme le fait la région. Ces déclarations ne cessent d'occuper le paysage médiatique et mettent sur le devant de la scène politique et de l'actualité la question des prix, ses imaginaires économiques et ses conflits et contradictions. Du coup, celle-ci a pris une importance qu'elle n'avait pas et, selon des journalistes, l'indice de prix et les publications de l'INSEE ont une résonance inédite dans le débat public.<sup>[76]</sup> Des rituels de présentation des chiffres se sont mis en place, de la part de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) ou de l'INSEE, régulièrement invités par les médias, et notamment le matin sur la chaîne Radio Caraïbes Internationale, où les derniers chiffres et les dernières études sont souvent évoqués. De la sorte, le public guadeloupéen est désormais en permanence exposé aux querelles de chiffres et à la mise en question de la situation politique sur cette base de la transparence et de la quantification.

---

[76] Entretien, Pointe-à-Pitre novembre 2010.

# Conclusion



# Conclusion

Arrivés au terme de ce parcours, quelles conclusions pouvons-nous tirer sur le rôle des techniques quantifiées et de la statistique dans le dialogue social en Guadeloupe ?

Tout d'abord, le mouvement social de 2009 a donné lieu à une demande très forte de travaux statistiques et d'analyse économique censés contribuer à améliorer la transparence sur la formation des prix et le suivi statistique. A l'issue des négociations sociales, l'information s'est vu assigner un rôle éminent dans le paysage politique guadeloupéen. La demande de transparence en matière économique a clairement émergé comme une revendication politique. Nous nous sommes donc à la fois interrogés sur les caractères propres de la transparence, tout en cherchant à appliquer des jeux d'échelle permettant de relire la trajectoire politique globale de la Guadeloupe à partir des pratiques concrètes de la transparence, en partant d'une analyse « par le bas ».

Voici ce que nous pensons voir émerger :

- depuis 2009, les procédures de quantification ouvrent de nouveaux espaces de dialogue et de renégociation des rapports de pouvoir. Les usages du chiffre incarnent la rupture provoquée par le mouvement de 2009. Malgré toutes ses impasses, la logique de la transparence et du dévoilement opère : le chiffre et ses dévoilements ont parfois permis au LKP de prendre le dessus sur les acteurs sociaux et d'obliger à la négociation. Ceci pourrait d'ailleurs éventuellement se poursuivre dans le futur, par le biais de certaines mesures. Certaines procédures destinées à mettre en application les décisions issues des travaux de 2009 sur les pratiques de concurrence et la formation des prix pourraient par exemple entraîner de nouveaux modes de régulation des pratiques illicites si elles étaient effectivement mises en œuvre. C'est notamment le cas des mesures d'encadrement des marges ou de sanctions de la part de la DGCCRF ;
- cela ne doit pas, bien évidemment, amener à se méprendre sur le pouvoir des chiffres à modifier les hiérarchies sociales. Les constats sont loin d'être univoques : la lutte contre la *pwofitasyon* qui espérait triompher par la transparence a connu le résultat inverse, les travaux ayant surtout mis en lumière la grande difficulté à infléchir les rapports de domination économique. Globalement, la logique de la

transparence semble avoir reconduit les hiérarchies plus qu'elle ne les a remises en cause. Des exemples comme les prix des carburants montrent comment la négociation peut se déplacer sur le terrain technique, et ne pas réellement changer les rapports de force, même s'ils sont reformulés. Des espaces de dialogue sont néanmoins ouverts et la contestation politique trouve dans le chiffre un point d'appui ;

- la multiplication des instruments visant à apporter de la transparence cache une grande ambivalence. Nous avons mis en évidence une situation confinante à une certaine « *anarchie bureaucratique* », où les travaux se perdent dans une réalité administrative souvent indémêlable. Aujourd'hui, le fait est que ce manque de clarté, à l'opposé des intentions de l'« *impératif de communication* » exprimé à la suite du mouvement social, est la matrice d'un doute important sur la réalité de l'action de l'État, et contribue à la poursuite de la contestation et du malaise social ;
- *in fine*, les questions de la *pwofitasyon* et de la vie chère paraissent pratiquement secondaires dans la lecture de la crise, qui a surtout permis le redéploiement des formes et des terrains du conflit social. Les travaux sur les prix trahissent souvent un manque d'intérêt pour le fond de la question de la vie chère elle-même, qui apparaît avant tout comme un répertoire et un mode d'énonciation du politique (Bayart, 1985). Le chiffre a gagné les médias guadeloupéens et est devenu un élément essentiel du paysage politique depuis la crise de 2009, et le terrain des analyses économiques devient de manière croissante le réceptacle des débats et des affrontements. En témoigne en particulier la crainte que les chiffres suscitent au sein des services de l'État, qui adoptent parfois des raisonnements d'ordre quasi-sécuritaire lors de leur publication ;
- l'État est irrégulier dans sa mise en œuvre des recommandations issues de 2009 et un flou existe sur ses contributions. Ceci peut-être attribué à la complexité administrative, qui fait dépendre la vie économique et sociale aux Antilles de politiques, voire même de routines administratives, déterminées bien loin. Du point de vue de la politique statistique et de la transparence, la multiplication des dynamiques administratives hétérogènes crée un puzzle qui rend la trajectoire économique et politique très contingente et, comme nous le disions, soumise à une véritable anarchie bureaucratique. Il existe cependant une réponse effective de l'État à la crise, qui a souvent été sous-estimée par le public, notamment parce que prise dans ces mailles bureaucratiques.

# Sigles et abréviations



# Liste des sigles et abréviations

|               |  |
|---------------|--|
| <b>AFD</b>    | Agence Française de Développement  |
| <b>ANACT</b>  | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail                                 |
| <b>ANPE</b>   | Agence nationale pour l'emploi   |
| <b>BEO</b>    | Bureau d'études ouvrières  |
| <b>CTU</b>    | Centrale des travailleurs unis   |
| <b>CIOM</b>   | Comité interministériel de l'outre-mer   |
| <b>DDCCRF</b> | Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes |
| <b>DGCCRF</b> | Direction générale de la consommation, la concurrence et la répression des fraudes             |
| <b>DOM</b>    | Département d'outre-mer  |
| <b>EGOM</b>   | Etats généraux de l'outre-mer  |
| <b>GIR</b>    | Groupe d'intervention régional   |
| <b>GITL</b>   | Groupe d'intervention des travailleurs en lutte  |
| <b>IEDOM</b>  | Institut d'émission des départements d'outre-mer   |
| <b>IGF</b>    | Inspection générale des finances   |
| <b>INSEE</b>  | Institut national de la statistique et des études économiques                                  |
| <b>LKP</b>    | <i>Liyannaj Kont' Pwofitasyon</i> (Collectif)  |
| <b>LOOM</b>   | Loi d'orientation sur l'outre-mer  |
| <b>MEDEF</b>  | Mouvement des entreprises de France  |
| <b>PIB</b>    | Produit intérieur brut   |

|             |  |
|-------------|--|
| <b>RGPP</b> | Révision générale des politiques publiques       |
| <b>RSA</b>  | Revenu de solidarité active                      |
| <b>RSTA</b> | Revenu supplémentaire temporaire d'activité      |
| <b>SARA</b> | Société anonyme de raffinerie des Antilles       |
| <b>SMIC</b> | Salaire minimum interprofessionnel de croissance |
| <b>UGTG</b> | Union générale des travailleurs de la Guadeloupe |

# Annexes



# Annexe 1

## Mesures proposées par l'atelier des Etats généraux sur les prix et le pouvoir d'achat

Outre le renouvellement des engagements pris lors du protocole du 4 mars, les États généraux ont avancé les mesures et axes de réflexion suivants :

- la mise en place d'un conseil régional sur l'information économique et sociale pour faire émerger des politiques statistiques régionales à même de statuer sur l'information nécessaire à la transparence ;
- la mise en place d'un dispositif d'enquête sur la consommation des ménages, qui permette en particulier de s'interroger sur les choix et modèles de consommation et sur leurs implications en termes de coûts ;
- la mise en place d'un label citoyen qui certifie les pratiques des entreprises, tant en matière de pratiques de gestion que de fixation des prix ;
- des mesures de diminution des coûts par une action en faveur du développement de solutions au plan logistique ;
- la liste des enquêtes approfondies à conduire par la DGCCRF a été détaillée pour analyser la formation des prix et les pratiques de concurrence (définition de secteurs cibles) ;
- le rôle des associations de consommateurs a été réaffirmé et précisé, ainsi que celui du Bureau d'études ouvrières (BEO) dont la création a été décidée par le protocole du 4 mars.

## Annexe 2

### Extrait du Protocole d'Accord du 4 mars 2009

« ...

- 13.** L'État et la Région soutiendront les initiatives de la grande et moyenne distribution et des importateurs grossistes visant à établir avant la fin du mois de mars 2009, en liaison avec les associations agréées de consommateurs regroupées au sein du LKP ou non, une liste de produits de première nécessité les plus vendus au sein de 100 familles de produits, par enseigne, repérables par les consommateurs, qui seront commercialisés à des prix les plus proches de ceux de l'hexagone. Aucun produit de cette liste ne devra concurrencer les productions locales (produits agricoles, produits d'agro-transformation, produits de la mer...). Une première rencontre entre les parties a eu lieu le lundi 2 mars 2009.

A ce « chariot de la ménagère », il sera ajouté une liste de 50 produits usuels choisis dans les catégories suivantes : appareillage pour personnes handicapées, fournitures scolaires, électroménager, matériaux de construction et pièces automobiles...

Les produits du « chariot de la ménagère » devront être accessibles aux petits commerces de proximité, en particulier dans les zones rurales, à Marie-Galante, aux Saintes et à la Désirade.

La liste du « chariot de la ménagère » indiquera, d'une part, les prix des produits TTC à la sortie de la douane et, d'autre part, les prix des mêmes produits à la vente en magasin.

- 14.** La Région s'engage à baisser de 28 % à 100 % l'octroi de mer sur la liste de produits de première nécessité jointe en annexe.
- 15.** Les signataires prennent acte des engagements de la grande et moyenne distribution à répercuter immédiatement dans le prix de vente toute baisse de taxes.
- 16.** Les signataires prennent acte des engagements des importateurs grossistes de produits alimentaires à appliquer sans délai au prix de vente pratiqué, tout rabais obtenu des fournisseurs ou toute baisse de taxes.

- 17.** Dans le cadre du conflit en cours, l'État, la Région, le conseil général et la fédération de la boulangerie ont signé le 4 février 2009 une charte sur le gel en 2009 du prix de la baguette de pain de 250 grammes.
- 18.** L'État ouvrira des négociations avec la fédération de la boulangerie, les GMA, la Région et le collectif LKP sur le prix du pain. La première rencontre entre les parties est prévue le mercredi 04 mars 2009.
- 19.** L'État demandera à l'Observatoire de mesurer le niveau des prix dans la grande et moyenne distribution. L'Observatoire bénéficiera du concours de la DRCCRF et/ou des associations agréées de consommateurs, qui seront chargées d'effectuer les relevés de prix dans chaque enseigne présente sur la place. L'Observatoire élaborera un indicateur de l'évolution des prix fondé sur les relevés de prix de 50 produits d'un « chariot-type » distinct du « chariot de la ménagère » évoqué supra. Cet indicateur sera actualisé et porté à la connaissance du grand public tous les 15 jours.
- 20.** L'État s'engage à restructurer la DDCCRF et à augmenter le nombre des inspecteurs et contrôleurs de la concurrence et de la répression des fraudes pour créer une brigade de contrôle des prix. Cette brigade pourra intervenir à la demande des associations représentatives de consommateurs mais également à la demande de simples consommateurs (mise en place d'un numéro vert) et sanctionner les dérives. Chaque enquête fera l'objet d'une synthèse explicative fournie à l'Observatoire des prix. L'État s'engage à prendre en compte les premiers résultats de l'audit des prix mené à sa demande conjointement par le contrôle général économique et financier et l'inspection générale des finances, en missionnant en particulier l'INSEE pour publier dans les meilleurs délais une étude d'ensemble sur les prix à la consommation.
- 21.** La Région et le conseil général accompagneront, à hauteur de 50 000 euros chacun, la création d'un « bureau d'études ouvrières », à condition que celui-ci associe les associations agréées de consommateurs et que ses travaux soient accessibles aux deux financeurs.
- 22.** L'État apportera une subvention d'investissement de 100 000 euros pour aider à la mise en place de ce « bureau d'études ouvrières. »

# Annexe 3

Exemple d'affichage de prix en baisse dans une enseigne de la Guadeloupe

| <b>Ecomax baisse ses prix de vente !</b>          |                    |  |  |
|---|--------------------|---|--|
| <b>Prix valables à partir de lundi 30 mars 09</b> |                    |   |  |
| <b>PRODUITS</b>                                   | <b>Ancien prix</b> | <b>Nouveau prix</b>   |  |
| LAIT 1/2 ECREME, brique de 1L                     | <del>0,78 €</del>  | 0,76 €  |  |
| BEURRE DOUX, 250G                                 | <del>1,79 €</del>  | 1,75 €  |  |
| MARGARINE CUISINE, 500G                           | <del>1,15 €</del>  | 1,10 €  |  |
| EMMENTAL râpé, 3X70G                              | <del>1,99 €</del>  | 1,95 €  |  |
| PETALE BLE CHOCO, boîte de 375G                   | <del>2,29 €</del>  | 2,25 €  |  |
| BLE SOUFFLE MIEL, boîte de 375G                   | <del>2,35 €</del>  | 2,30 €  |  |
| GRANULE CHOC INST, boîte de 400G                  | <del>1,67 €</del>  | 1,62 €  |  |
| THE CEYLAN X25, boîte de 50G                      | <del>1,30 €</del>  | 1,27 €  |  |
| COMPOTE POMME VANILLE, 4X100G                     | <del>1,30 €</del>  | 1,20 €  |  |
| PAIN DE MIE NATURE, 500G                          | <del>2,19 €</del>  | 2,12 €  |  |
| PAIN DE MIE COMPLET, 500G                         | <del>2,09 €</del>  | 2,05 €  |  |
| SEL FIN DE TABLE, 500G                            | <del>0,65 €</del>  | 0,61 €  |  |
| POIVRE NOIR MOULU, tube de 100G                   | <del>1,35 €</del>  | 1,32 €  |  |
| CLOUS DE GIROFLE, tube 60G                        | <del>1,25 €</del>  | 1,23 €  |  |
| HUILE DE TOURNESOL, bouteille 3L                  | <del>5,22 €</del>  | 5,07 €  |  |
| HUILE D OLIVE VIERGE EXTRA bouteille de 75CL      | <del>5,25 €</del>  | 5,05 €  |  |
| CASSOULET, boîte de 420G                          | <del>0,96 €</del>  | 0,92 €  |  |
| FRITES 7/7, sachet de 750 G                       | <del>1,05 €</del>  | 1,00 €  |  |
| CORNED BEEF GELEE, boîte de 340G                  | <del>1,65 €</del>  | 1,58 €  |  |
| HARICOTS ROSES, sachet de 500G                    | <del>1,05 €</del>  | 0,99 €  |  |
| LENTILLES VERTES, sachet de 500G                  | <del>0,86 €</del>  | 0,84 €  |  |
| SPAGHETTI, sachet de 1KG                          | <del>1,65 €</del>  | 1,60 €  |  |
| MACARONI AUX OEUFS, sachet de 500G                | <del>1,32 €</del>  | 1,29 €  |  |
| RIZ LONG ETUVE, sachet de 1KG                     | <del>1,65 €</del>  | 1,62 €  |  |
| QUEUES DE PORC S/VIDE, 500G                       | <del>3,92 €</del>  | 3,85 €  |  |
| GEL DOUCHE FRUITS ROUGES, 300ML                   | <del>1,20 €</del>  | 1,15 €  |  |
| DEODORANT FEMME FLEURI, 100ML                     | <del>1,09 €</del>  | 1,00 €  |  |
| DEODORANT MUSK, 150ML                             | <del>1,55 €</del>  | 1,50 €  |  |
| PAPIER TOILETTE COMPACTX4                         | <del>2,85 €</del>  | 2,79 €  |  |
| LIQUIDE VAISSELLE SAVON, 500ML                    | <del>1,40 €</del>  | 1,35 €  |  |
| DESODORISANT LAVANDE, 300ML                       | <del>1,05 €</del>  | 1,00 €  |  |
| GEL WC BLEU, 750ML                                | <del>1,35 €</del>  | 1,30 €  |  |
| PILE ALCAL JUPITER LR03, 2piles                   | <del>0,90 €</del>  | 0,87 €  |  |
| LESSIVE LAVAGE A LA MAIN, boîte de 900G           | <del>1,49 €</del>  | 1,45 €  |  |
| PETIT POIS CAROTTE, boîte de 400G                 | <del>0,90 €</del>  | 0,78 €  |  |
| HARICOT VERT TRES FINS SURGELES, 1KG              | <del>2,39 €</del>  | 2,27 €  |  |
| SARDINES A L HUILE DE TOURNESOL, 125 G            | <del>0,89 €</del>  | 0,73 €  |  |
| RIZ BASMATI, sachet de 1 KG                       | <del>2,82 €</del>  | 2,59 €  |  |
| PAPIER ALUMINIUM, rouleau de 30M                  | <del>2,35 €</del>  | 2,20 €  |  |
| LESSIVE POUDDRE, 5KG                              | <del>6,90 €</del>  | 6,45 €  |  |
| CUISE DE POULET, sachet de 1KG                    | <del>3,65 €</del>  | 3,30 €  |  |
| COTES DE PORC, sachet de 1KG                      | <del>4,29 €</del>  | 4,08 €  |  |

30/03/09

 Retrouvez la liste des produits sur [www.ecomax.fr](http://www.ecomax.fr)

Ecomax, le hard discount qui en fait un max !

# Annexe 4

## Le dispositif de surveillance des prix et des marges

### *Bilan des travaux d'investigations sur les prix et les marges*

- Le Sénat a produit l'important rapport Larcher-Doligé, publié à l'été 2009, qui fournit un très large passage en revue des situations politiques, économiques et sociales des DOM et des problématiques auxquelles ils font face. Il identifie la formation des prix, ainsi que l'absence chronique d'évaluation des politiques aux Antilles comme des enjeux actuels centraux pour les DOM (Doligé, 2009).
- Les rapports sur les carburants de l'IGF (mars 2009) puis de l'Autorité de la concurrence (juillet 2009), le rapport de l'Autorité de la concurrence sur les pratiques du secteur de la distribution (septembre 2009) ont répondu à une saisine des administrations initiée au tout début du conflit. Ils ont fourni l'une des plus importantes bases d'objectivation et de « mise à plat » de la situation. S'ils ne fournissent pas les preuves de la *pwofitasyon*, ils en accèdent largement les soupçons, identifient des possibles causes (gestion de la SARA, problématiques de concurrence sur le marché antillais, impact des politiques économiques et financières [octroi de mer, sur-rémunérations...]), et proposent des pistes de réponse.
- Le rapport de l'atelier sur les prix et le pouvoir d'achat (atelier 1) des États généraux constitue en soi une contribution notable au débat en effectuant un large état des savoirs sur la problématique de la formation des prix, de la consommation et des pratiques de concurrence (Diman-Anténor, 2009).

### *Le dispositif de surveillance des prix et des pratiques commerciales décidé par les accords du 4 mars*

- La mise en place d'un « chariot type », qui doit être suivi par la DGCCRF chaque quinzaine pour le compte de l'Observatoire des prix et des revenus ; celui-ci correspond à un panier de produits de consommation courante dont les prix sont relevés dans les enseignes de la grande distribution.
- La mise en place d'un « chariot de la ménagère » (distinct du « chariot type ») correspondant aux produits de « première nécessité », dont les prix ont été l'objet de baisses volontaires ; l'Observatoire des prix et des revenus devait suivre (Favorinus,

2009 ce chariot), tandis que des brigades de contrôle de la DGCCRF devaient contrôler le respect des accords par les distributeurs.

- L'INSEE, en plus de ses fonctions habituelles de publication de l'indice des prix à la consommation, a été chargée de conduire des études approfondies et régulières sur les niveaux des prix ainsi que sur la consommation et les revenus, dont l'étude de comparaison spatiale.
- Un GIR Concurrence, composé d'agents de la DDCCRF, de la Direction régionale des finances publiques et de la Direction des douanes, a été prévu pour prendre en charge la surveillance des prix, des marges et des pratiques de concurrence. Les GIR viennent en particulier renforcer les effectifs de la DDCCRF (Antilles Politique, 2010).
- Par ailleurs, en dehors de l'administration, la mise en place d'un BEO a été entérinée, donnant satisfaction à l'un des principaux syndicats guadeloupéen, la CTU ; le BEO est censé produire des études, un suivi des prix, et développer une expertise émanant des syndicats et associations de consommateurs (Bureau d'études ouvrières, 2009)<sup>[77]</sup>, en fonctionnant notamment sur la base de subventions publiques.
- Des mesures particulières d'encadrement et/ou de transparence ont été décidées sur les prix des services publics (eau, électricité, carburants...).
- Enfin, la mise en place de séries de diagnostics approfondis sur la formation des prix, et la conduite d'audits de concurrence a été prévue par une action renforcée de la DGCCRF.

---

[77] Nous remercions Alain Plaisir de nous avoir transmis le programme du BEO.

## Annexe 5

### L'origine des observatoires des prix et des revenus dans l'outre-mer

La création des observatoires des prix dans l'outre-mer trouve son origine dans un amendement à la Loi d'orientation sur l'Outre-mer (LOOM) de 2000, amendement apporté par un député communiste réunionnais (Elie Hoarau). Ce dernier reprenait une revendication ancienne de la gauche réunionnaise. Pour les défenseurs de cette disposition, il s'agissait d'envisager les problématiques d'équité posées par le niveau des prix (*Témoignages*, 2007). Dans son article 75, la LOOM prévoit donc la création de tels observatoires dans l'ensemble des DOM. Néanmoins, les décrets de création des observatoires ne seront pris que bien plus tard, en 2007, devant une opposition visiblement latente des gouvernements successifs à leur création effective (*Témoignages*, 2007). Dans un tel contexte, un véritable mouvement populaire eut lieu à la Réunion en faveur de sa création dans les années 2000. Ainsi, en 2006 à la Réunion, le « Collectif pour l'installation de l'observatoire des prix et des revenus » faisait passer une pétition à François Baroin, signée par 10 000 personnes, pour que l'observatoire soit mis en place (*Le quotidien de la Réunion*, 2006). « *Cet observatoire devrait générer, espèrent-ils, une baisse des prix pour "que cent euros aient la même valeur en métropole qu'à la Réunion"* » cite le *Quotidien de la Réunion*. On peut penser que cette insistance aura fini par avoir raison des réticences gouvernementales. La mise en place des observatoires, sous la présidence des préfets, est donc entérinée et ceux-ci démarrent leurs activités en 2008. Il est donc intéressant de constater que la réponse institutionnelle à la thématique de la vie chère en Guadeloupe, dans les années récentes, a cheminé depuis un autre département, la Réunion.

# Annexe 6

## Deux dossiers épineux mais déterminants pour le niveau des prix

### Les sur-rémunérations des fonctionnaires

Les sur-rémunérations des fonctionnaires sont des primes reçues automatiquement par tous les salariés du secteur public (et qui s'élèvent à 40 % du salaire en Guadeloupe). Jouant un rôle de redistribution de la métropole vers les DOM, la majorité considère le système comme un dispositif de solidarité auquel il ne faut pas toucher<sup>[78]</sup> ; d'autres pointent son iniquité, comme certains partis de gauche (Drella, 2010) ; d'autres encore déplorent son influence néfaste sur la segmentation du marché du travail, par le biais d'une concurrence inégale entre public et privé et un effet néfaste sur la productivité du travail (cas plutôt des analyses du MEDEF, mais souvent avancé). Un constat globalement partagé est en revanche l'impact probable des sur-rémunérations à la hausse sur les prix, par le maintien d'un pouvoir d'achat artificiellement élevé, et l'influence en faveur d'une économie tirée par la demande (Fragonard *et al.*, 1999 ; Doligé, 2009 ; Laffineur, 2003). Les sur-rémunérations sont souvent considérées comme économiquement inefficaces, pour diverses causes, et ce même si le transfert qu'elles opèrent paraît légitime compte tenu des inégalités entre les DOM et les autres départements. Le rapport des sénateurs Larcher et Doligé, en date de 2009, appelait à leur mise à plat - sans supprimer les sommes correspondantes, qui seraient converties en transferts sociaux mieux ciblés - mais le gouvernement ne les a pas suivis.

Le spectre de leur suppression est au cœur des imaginaires du « rabetage » et du « largage ».

---

[78] Un quotidien réunionnais en donne une bonne vue d'ensemble (*Journal de l'île de La Réunion*, 2010b). Un bilan des différentes réactions a également été publié au même moment dans le journal guadeloupéen *La nouvelle semaine* (référence manquante).

## L'octroi de mer

L'octroi de mer induit une hausse mécanique des prix, car il est une taxe sur la consommation et à ce titre il est dénoncé ; en revanche, il est un outil salubre pour financer les collectivités locales, auxquelles il est reversé. Par ailleurs, l'octroi de mer est un instrument majeur de politique économique et sociale aux Antilles, par le biais du jeu sur les exonérations, utilisées pour de nombreux motifs allant de la subvention à l'érection de protection pour les productions locales ; mais par conséquent, la fiscalité, les prix, et les politiques économiques sociales sont très confus et opaques. L'usage des exonérations apparaît souvent peu clair, et elles sont dénoncées fréquemment pour les jeux d'influence auxquels elles donnent lieu entre collectivités et milieu d'affaires notamment<sup>[79]</sup>. Enfin, l'octroi de mer est à la source de trafics entre la Martinique et la Guadeloupe, puisqu'à l'intérieur du territoire fiscal unique des Antilles françaises, la porte d'entrée martiniquaise est plus avantageuse pour les importateurs. Il génère donc une concurrence malsaine entre les deux îles et des jeux de péréquation fort complexes entre les collectivités locales. L'octroi de mer est donc particulièrement complexe, et ses effets sont multiformes.

---

[79] Témoignages venant aussi bien de hauts fonctionnaires que de syndicalistes.



# Bibliographie



# Bibliographie

**AGIER, M. (2000)**, *Anthropologie du carnaval. La ville, la fête et l'Afrique à Bahia*, Éditions Parenthèses/IRD, Marseille.

**ANTILLES POLITIQUE (2010)**, « Mise en place du Groupement d'Intervention Régional Concurrence en Guadeloupe », journal en ligne [www.antillespolitique.com](http://www.antillespolitique.com).

**AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE (2010)**, « Avis n° 09-A-45 du 8 septembre 2009 relatif aux mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation dans les départements d'Outre-mer », Paris.

**AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE (2009)**, « L'Autorité de la concurrence recommande d'améliorer le fonctionnement des mécanismes concurrentiels des marchés afin de redynamiser le secteur de la grande distribution, seule manière de faire baisser les prix en faveur du consommateur », Paris (Communiqué de presse).

**BART, O. (1999)**, « Grande distribution alimentaire. Se déplacer pour faire ses courses », *AntianEco* 42, INSEE, Basse-Terre.

**BAYART, J.F. (1985)**, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, numéro 35 (3), Paris.

**BERTHIER, J.P., J.L. LHÉRITIER ET G. PETIT (2010)**, « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 », INSEE, Paris.

**BLUM, A. ET M. MESPOULET (2003)**, *L'Anarchie bureaucratique. Statistique et pouvoir sous Staline*, Editions La Découverte, Paris.

**BOLLIET, A. (2009)**, « Rapport sur la fixation des prix des carburants dans les départements d'Outre-mer », Inspection Générale des Finances, Paris.

**BONNIOL, J.L. (1992)**, *La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Albin Michel, Paris.

**BOUDINE, J. (2006)**, « La fiscalité des DOM et les contraintes européennes », in Michalon, T., *Entre assimilation et émancipation, l'Outre-mer français dans l'impasse ?*, Les Perséides, Rennes.

BRELEUR, E., P. CHAMOISEAU, S. DOMI, G. DELVER, É. GLISSANT, G. PIGEARD DE GURBERT, O. PORTECOP, O. PULVAR ET J-C WILLIAM (2009), *Manifeste pour les "produits" de haute nécessité. Martinique-Guadeloupe-Guyane-Réunion*, Galade Editions, Paris.

BRISSAC, J.M. (2009), « Rapport complémentaire au rapport du CESR sur le prix des produits pétroliers en Guadeloupe », Rapport au Conseil économique et social régional, Basse-Terre.

BUREAU DES ETUDES OUVRIÈRES (2009), « Programme de travail 2010 », Basse-Terre.

CALLON, M. (2008), « Il n'y a d'économie qu'aux marges. A propos du livre de Jane Guyer, *Marginal gains. Monetary Transactions in Atlantic Africa* », *Le Libellio d'Aegis*, Vol. 2 n°4, Ecole Polytechnique, Palaiseau.

CALLON, M. (1998), "Introduction: The Embeddedness of Economic Markets in Economics", in Callon, M. (dir.), *The Laws of the Markets*, Blackwell Publishers, Londres.

CALLON, M., P. LASCOUMES ET Y. BARTHE (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris.

CHAFANJON, C. (2009), « Les "réponses" de Jégo à la Guadeloupe et à la Martinique », *Le Point*, édition du 6 février, Paris.

CHAPPELET, S. (1996), « La grande distribution de détail aux Antilles : concentration et concurrence », *AntianEco* n°33, INSEE, Basse-Terre.

CONSTANT, F. (2010), « La Politique Antillaise du Président Sarkozy, Des équivoques du passé aux convergences du présent », *EchoGéo*, n°11, <http://echogeo.revues.org/11719>

CTU (2010), « Maintenir le cap, la lutte contre la pwofitasyon », Pointe-à-Pitre.

DANIEL, J. (2009), « La crise sociale aux Antilles françaises, retour de la question sociale et reflux du politique », *EchoGéo*, Sur le vif, <http://echogeo.revues.org/11117> .

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'OUTRE-MER (2010a), « Les 137 mesures du CIOM, sept mois après », Paris (juillet).

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'OUTRE-MER (2010b), « Mise en œuvre des décisions du CIOM, Guadeloupe », Paris (16 novembre).

DESROSIÈRES, A. (2008), « Pour une politique des outils du savoir : le cas de la statistique », in Desrosières, A., *Gouverner par les nombres. L'Argument statistique II*, Presses de l'École des Mines, Paris.

DESROSIÈRES, A. (2003), « Naissance d'un nouveau langage statistique entre 1940 et 1960 », *le courrier des Statistiques*, n° 108, INSEE, Paris.

DIMAN-ANTENOR, D. (2009), « Rapport de l'Atelier Formation des prix, circuits de distribution et pouvoir d'achat », Rapport des Etats généraux de l'Outre-mer, Basse-Terre.

DOLIGÉ, E. (2009), « Rapport d'information au nom de la mission commune d'information sur la situation des départements d'Outre-mer », Sénat, Paris.

DOMACTU (2008), « Essence : blocages réussis », journal en ligne du 9 décembre.

DRELLA, P. (2010), « Les 40 % de vie chère, une question récurrente à régler d'urgence », in *Antilla*, du 14 au 26 août 2010.

EPELAND, W. (1998), *The Struggle for Water: Politics, Rationality, and Identity in the American Southwest*, University of Chicago Press, Chicago.

FAVORINUS, J. (2009), « Compte rendu de la Réunion du 7 octobre 2008 », Observatoire des prix et des revenus de la Guadeloupe, Groupe de travail « Evolution des prix à la consommation », Basse-Terre.

FORGEOT, G. ET C. CELMA (2009), *Les inégalités aux Antilles Guyane : Dix ans d'évolution*, INSEE en collaboration avec la CAF, Basse-Terre.

FRAGONARD, B., M. RAYMOND ET D. SOUBEYRAN (1999), « Les Départements d'Outre-mer : un pacte pour l'emploi », secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, Paris.

FRANCE ANTILLES (2010a), « Un an après l'accord du 4 mars : Elie Domota est amer », édition du 5 mars, Baie-Mahault.

FRANCE ANTILLES (2010b), « la Sara joue la transparence », édition du 26 octobre, Baie-Mahault.

FRANCE ANTILLES (2009a), « Accord Bino : la déclaration commune. Les signataires de l'accord Bino accusent l'État de "torpiller" les clauses signées le 26 février », édition du 7 novembre, Baie-Mahault.

FRANCE ANTILLES (2009b), « Le RSTA moins avantageux que le RSA ? », édition du 15 mai, Baie-Mahault.

FRANCE ANTILLES (2009c), « BAY LA VWA », édition du 6 mai, Baie-Mahault.

FRANCE ANTILLES (2009d), « Etats Généraux, les débats prennent forme », édition du 7 mai, Baie-Mahault.

FRANCE ANTILLES (2009e), « Les présidents d'atelier solidaires », édition du 2 juillet, Baie-Mahault.

FRANCE ANTILLES (2006), « Les pêcheurs exigent de la transparence », édition du 18 août, Baie-Mahault.

GAC, D. (1992), « Commerce : face à face des surfaces », *AntianEco* n°18, INSEE, Basse-Terre.

GIRCOUR, F. ET N. REY (2010), *LKP, le mouvement des 44 jours*, Editions Syllepse, Paris.

GURREY, B. (2009), « Ragaillardi, plus rien n'arrête "Super-Jégo" », *Le Monde*, édition du 22 mars, Paris.

GUYER, J. (2004), *Marginal Gains: Monetary Transactions in Atlantic Africa*, University of Chicago Press, Chicago.

HIBOU, B. (2011), *Anatomie Politique de la Domination*, Editions la Découverte, Paris.

INSEE (2002), « L'impact du passage à l'euro : pas d'emballée des prix en 2002 », *AntianEco* n° 54, Basse-Terre.

JALABERT, L. (2006), « La politique économique et sociale de la France dans les DOM depuis 1945, ou l'histoire d'un mal-développement », in Michalon, T., *Entre assimilation et émancipation, l'outre-mer français dans l'impasse ?*, Les Perséides, Rennes.

JÉGO, Y. (2009), *15 mois et 5 jours entre faux gentils et vrais méchants*, Grasset, Paris.

JOURNAL DE L'ÎLE DE LA RÉUNION (2010a), « DOM : le Medef remet en cause la sur-rémunération des fonctionnaires », édition du 11 août, Saint-Denis de la Réunion.

JOURNAL DE L'ÎLE DE LA RÉUNION (2010b), « Sur-rémunérations, des avis plus contrastés à la Réunion », édition du 12 août, La Réunion.

**LAFFINEUR, M. (2003)**, « Rapport d'information n° 1094 sur la fonction publique d'État et la fonction publique locale Outre-mer », Commission des finances, Assemblée nationale, Paris.

**LARCHER, S. (2009)**, « Les Antilles françaises ou les vestiges de l'Empire ? Les aléas d'une citoyenneté sociale Outre-mer », *La Vie des idées*, Paris.

**LASCOUMES, P. ET P. LE GALÈS (DIR.) (2005)**, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, Paris.

**LE MIKA DÉCHAINÉ (2010)**, « le LKP est mort vive le LKP », journal en ligne, édition du 24 avril.

**LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION (2006)**, « Dix mille signatures pour Baroin », édition du 5 septembre, Le Port.

**MARAGNÈS, A. (2009)**, « Presse hexagonale et Médias internationaux », intervention aux conférences organisées les 20 et 21 mars par le CAGI sur le thème « La Mobilisation sociale en Guadeloupe. Quels enseignements, quelles perspectives ? », Université des Antilles Guyane, Pointe-à-Pitre.

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (2009)**, « Les Etats généraux de l'Outre-mer », Dossier de Presse, Paris.

**MOSSE, E. (1999)**, « Quel développement économique pour les départements d'outre-mer ? », secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, Paris.

**NAUDET, J.D. (2006)**, « Outre-mer, une croissance sous serre ? », *Lettre des économistes* n°12, AFD, Paris.

**PAYEN, D. (2009)**, « Rapport sur les prix des produits pétroliers en Guadeloupe. Version définitive du 10/01/2009 », Observatoire des prix de la Région Guadeloupe, Basse-Terre.

**PLAISIR, A. (2008)**, *La conquête du marché Intérieur*, Editions Nestor, Gourbeyre.

**PORTER, T.M. (1995)**, *Trust in Numbers: The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton University Press, Princeton.

**POWER, M. (2005)**, *La Société de l'audit, l'obsession du contrôle*, la Découverte, Paris. (traduit de l'anglais)

RENO, F. (2000), « Qui veut rompre avec la dépendance ? », in « Guadeloupe, Temps incertains », revue *Autrement* n°123, Paris.

RHMC (2008), « La fièvre de l'évaluation », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n°5/2008 (n°55-4bis), Paris.

RILES, A. (2006), *Documents, Artifacts of Modern Knowledge*, University of Michigan Press, Ann-Arbor.

RIVIÈRE, F. (2009), « Développement ultra-marin et dépendance à la métropole », in « L'Outre-mer français : où en sommes-nous ? », *Regards sur l'actualité* n°355, La Documentation française, Paris.

RUFFIN, F. (2009), « Une flammèche obstinée a embrasé la Guadeloupe », *Le Monde Diplomatique*, édition du mois de novembre, Paris.

SAINTON, J.P. (2009), *Couleur et société en contexte post-esclavagiste*, Editions Jasor, Pointe-à-Pitre.

SALMON, J.M. (2006), « La politique communautaire pour l'Outre-mer : les R.U.P. doivent-elles envier le statut de P.T.O.M. ou bien est-ce l'inverse ? », in Michalon, T., *Entre assimilation et émancipation, l'Outre-mer français dans l'impasse ?*, Les Perséides, Rennes.

STRATHERN, M. (2000), *Audit Cultures: Anthropological Studies in Accountability, Ethics and the Academy*, Routledge, Londres.

TÉMOIGNAGES (2007), « Pourquoi la création de l'Observatoire des prix et des revenus traîne ? », édition du 4 janvier, Le Port.

VACHERET, F. (2010), « Pourquoi les DOM restent hors de prix ? », *Linéaire* n°257, édition du mois d'avril, Cesson-Sévigné.

VERDOL, P. (2010), *Le LKP, ce que nous sommes*, Editions Ménaibuc, Paris.

ZANDER, U. (2006), « La consultation du 7 décembre 2003 et les manifestations d'inquiétude de la société martiniquaise » in Michalon, T. (dir.), *Entre assimilation et émancipation : l'outre-mer français dans l'impasse ?*, Les Perséides, Rennes.

## Précédentes publications de la collection

- Focales N°1 :** Accès de tous aux services d'eau : le rôle des petits opérateurs privés à Hô Chi Minh Ville, Vietnam
- Focales N°2 :** Le système de gouvernement local en Palestine  
*The Local Government System in Palestine*
- Focales N°3 :** *Linking Labour Organisation and Vocational Training in Uganda: Lessons for Rural Poverty Reduction*
- Focales N°4 :** Financement des services d'eau en milieu urbain au Niger
- Focales N°5 :** Les acteurs publics locaux au cœur du développement urbain vietnamien. Moyens, limites et évolution de l'action publique locale
- Focales N°6 :** *The Regulation of Small-Scale Water Providers in LAO PDR*
- Focales N°7 :** La décentralisation en Turquie
- Focales N°8 :** La réhabilitation énergétique des bâtiments. Enjeux et méthodes. Programme de recherche dans la province du Hubei en Chine
- Focales N°9 :** Une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad
- Focales N°10 :** Accès à l'eau et usages militants du droit. Étude de cas à Soweto
-

# Qu'est-ce que l'AFD ?

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 départements et collectivités d'outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2010, l'AFD a consacré plus de 6,8 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et en faveur de l'outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation de 13 millions d'enfants, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 33 millions de personnes et l'octroi de microcrédits bénéficiant à un peu plus de 700 000 personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

# La crise de 2009 en Guadeloupe : le rôle des statistiques dans le dialogue social

*Le mouvement social de 2009 en Guadeloupe, mené par le collectif Liyannaj Kont' Pwofitasyon (LKP), a donné lieu à une grève générale de 44 jours ayant pour revendication phare la revalorisation du pouvoir d'achat. Les demandes du LKP visaient à la fois la diminution des prix, la mise en place de revalorisations salariales et la promotion de la transparence sur la formation des prix.*

*De nombreux travaux d'analyse économique et statistique visant une meilleure compréhension de la formation des prix et de leurs écarts avec la France métropolitaine ont alors été lancés pour répondre à la crise et fonder une politique de lutte contre la vie chère. Des techniques visant la mesure et l'audit se sont ainsi retrouvées au centre d'une scène politique en ébullition. Quels rôles les objets techniques ont-ils joué dans le déroulement du dialogue social et dans les négociations entre acteurs sociaux et politiques depuis 2009 ? Comment la réponse à la crise s'est-elle construite autour des démarches « expertes » ? Telles sont les questions auxquelles la présente étude tente d'apporter des éléments de réponse.*

## AUTEUR

Boris SAMUEL  
SciencesPo - CERI

## CONTACTS

Virginie DIAZ  
diazv@afd.fr

Thomas MELONIO  
meloniot@afd.fr